

Tobe Hooper,
le réalisateur
du film culte
**Massacre à la
tronçonneuse,**
n'est plus
Page B 8



Les cyclistes, les autres victimes du mauvais
état des routes du Québec Page B 5

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 194

LE DEVOIR, LE LUNDI 28 AOÛT 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



MARK MULLIGAN/HOUSTON CHRONICLE/AP

Aéroports fermés, routes transformées en rivières: sous les eaux et de plus en plus isolée, Houston, la plus grande métropole du Texas, subissait dimanche des inondations «sans précédent» causées par la tempête Harvey. Les prochains jours ne s'annoncent guère mieux.

OURAGAN HARVEY

Déluge et dévastation au Texas

SARAH R. CHAMPAGNE

L'ouragan Harvey a continué de déverser des pluies diluviennes dimanche sur le sud-est du Texas, même après avoir été rétrogradé au statut de «tempête tropicale» en touchant terre. Le bilan s'alourdissait d'heure en heure, au moins trois personnes ayant perdu la vie et des milliers étant sinistrées.

«Pire que le pire scénario», titrait le Washington Post dimanche matin. Et ce n'était pas qu'une enflure médiatique: en matinée, le service météorologique fédéral avertissait que les conséquences

de cet «événement sans précédent» s'annoncent «au-delà de tout ce qu'on a connu».

Des «inondations catastrophiques» sont déjà en cours et devraient se poursuivre durant plusieurs jours, ajoutait sur Twitter le National Weather Service (NWS). Un hôpital public du comté de Harris a été évacué, et les patients emmenés dans des établissements à proximité. Les deux principaux aéroports de Houston ont été fermés, pendant que plus de 80 000 personnes étaient sans électricité.

De samedi à dimanche, il est tombé en 24 heures plus de 600 mm de pluie sur une grande

partie du sud-est du Texas. En comparaison, il tombe en moyenne moins de 800 mm de pluie en une année complète à Montréal. Certaines zones recevront 1200 mm, prévoit le NWS.

Ces précipitations records ont inondé plusieurs villes. À Houston, quatrième ville du pays, les rideaux de pluie ont rendu la circulation périlleuse sur plus de 270 tronçons routiers selon l'agence locale de transport. Les autorités demandaient en ligne de ne pas tenter d'évacuer les endroits où les routes étaient

VOIR PAGE A 8 : TEXAS

DÉBAT DE CHEFFERIE

La laïcité s'invite au NPD

Les candidats Jagmeet Singh et Guy Caron s'opposent sur la neutralité religieuse de l'État

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire

Le débat sur la laïcité a pris les devants de la course au leadership du NPD. Alors que le candidat sikh Jagmeet Singh s'est prononcé contre la loi 62 de Québec sur la prestation et la réception de services publics à visage découvert, son adversaire Guy Caron a livré un vibrant plaidoyer pour le respect du droit du Québec de légiférer en la matière.

«Nous sommes devant un débat entre la neutralité religieuse de l'État et la liberté de religion», a lancé M. Caron, le seul Québécois de la course, dans sa déclaration d'ouverture du débat des candidats tenus à Montréal dimanche. «Comme pour la question nationale québécoise qui a laissé le NPD de côté pendant plus de 40 ans parce qu'il n'arrivait pas à concilier la réalité canadienne avec les aspirations québécoises, [...] rejeter la laïcité parce qu'on pense que c'est juste du racisme, c'est ne pas comprendre le Québec.»

M. Singh s'attendait sûrement à l'attaque. Aussi a-t-il choisi d'amorcer le débat en lançant qu'il voulait convaincre les militants de la province qu'il était aussi progressiste qu'eux. «Je ne suis pas ici pour vous convaincre d'accepter mon turban ou ma barbe.»

Au cours d'une entrevue avec le Huffington Post publiée samedi soir, M. Singh a déclaré qu'il «[s']oppose à la loi 62. Cela contrevient aux libertés individuelles et cela contrevient aussi à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.» Selon lui, il faut reconnaître que cette loi «aura un effet disproportionné sur les gens de diverses croyances, en particulier sur les musulmans» et que «ce n'est pas cool».

VOIR PAGE A 8 : NPD

Lire aussi • Le nœud. Un éditorial de Manon Cornéliier. Page A 6

AUJOURD'HUI



Actualités • L'ADN, une nouvelle arme pour les pirates informatiques? Page A 5

Le Monde • Caligula à Washington. Une chronique de François Brousseau. Page B 1



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 2
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 2
Sudoku..... B 4

CINÉMA

Rodeo FX: travailleurs de l'ombre

MANON DUMAIS

Entrer dans les studios de Rodeo FX, c'est avoir l'impression de pénétrer dans l'atmosphère feutrée d'un atelier de moines copistes au Moyen Âge. Casque d'écoute vissé sur les oreilles, yeux fixés sur son écran, chaque artiste œuvre en silence dans la pénombre. Tout semble si solennel qu'on se surprend à marcher sur la pointe des pieds et à chuchoter afin de ne pas les déranger.

Jetant quelques coups d'œil discrets sur les moniteurs, on y aperçoit des créatures fabuleuses, des poursuites spectaculaires et des séquences explosives que l'on découvrira dans toute leur splendeur sur petit ou grand écran au fil des prochains mois, voire des années. De fait, qu'ils soient discrets ou éblouissants, il en faut du temps pour créer des effets spéciaux. Pour trente minutes à l'écran dans Valérian et la cité des mille planètes, cent cinquante artistes de Rodeo FX ont travaillé durant dix-huit mois.

«Souvent, quand on est appelé pour des projets, le tournage des séquences est déjà com-

VOIR PAGE A 8 : RODEO FX



François Dumoulin et Olivier Martin sont respectivement superviseur VFX et directeur artistique chez Rodeo FX.

GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Khadr: « Je souhaite vivre libre de mes conditions »

L'ancien détenu de Guantánamo veut revoir sa soeur et bénéficier d'une plus grande liberté de mouvement

COLIN PERKEL
à Toronto

L'ancien détenu de Guantánamo Omar Khadr retournera en cour cette semaine pour demander l'annulation de ses conditions de libération afin de pouvoir avoir des contacts sans entraves avec sa soeur aînée, une plus grande liberté de mouvement au Canada et un accès illimité à Internet.

Pour justifier sa requête, M. Khadr souligne que les conditions qui lui avaient été imposées il y a deux ans étaient nécessaires dans le cadre d'un plan d'intégration graduel après qu'il eut passé 13 ans en prison aux États-Unis et au Canada.

Il n'y a eu aucun problème depuis sa libération, et les différentes restrictions ont été revues plusieurs fois — la dernière fois, c'était en mai de l'année dernière, a-t-il rappelé.

En ce moment, M. Khadr peut seulement parler à sa soeur Zaynab si l'un de ses avocats ou un surveillant de liberté est présent. Cette condition n'est plus nécessaire, selon lui.

Dans sa déclaration sous serment, l'homme de 30 ans explique qu'il est maintenant un adulte et qu'il ne se laisserait pas « influencer négativement » par un membre de sa famille qui souhaiterait imposer ses opinions religieuses ou autres.

Zaynab Khadr, une soeur controversée

Zaynab Khadr, qui a récemment eu son quatrième enfant en Égypte selon les documents de cour consultés par La Presse canadienne, s'était fait arrêter en Turquie l'année dernière parce que son visa était expiré. Elle et son quatrième mari avaient ensuite emménagé en Malaisie, mais ils vivraient à présent au Soudan et prévoiraient visiter prochainement le Canada.

« J'aimerais pouvoir passer du temps avec elle et le reste de notre famille lorsqu'elle sera ici. À ma connaissance, Zaynab n'est pas impliquée dans des activités criminelles et elle est fréquemment en contact avec l'ambassade canadienne pour s'assurer que ses documents sont à jour », soutient Omar Khadr.

Zaynab Khadr, âgée de 37 ans, est née à Ottawa. À un certain moment, il lui avait été impossible de se procurer un passeport parce qu'elle avait signalé l'avoir perdu à quelques reprises. La femme de 37 ans a aussi fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), mais elle n'avait fait face à aucune accusation.

Son troisième mari, Joshua Boyle, est apparemment encore tenu en otage par les talibans avec sa femme américaine et ses enfants en Afghanistan. En 2008, M^{me} Khadr avait entamé une grève de la faim à la colline du Parlement pour défendre son frère qui était détenu à Guantánamo Bay.

Il y a quelques années, elle et sa mère avaient provoqué la colère de plusieurs Canadiens en exprimant leurs opinions favorables au groupe al-Qaïda. Omar Khadr a dit à La Presse canadienne qu'il ne jugeait pas bon de les dénoncer.

« Je n'excuse pas ce qu'elles ont dit. Je ne justifie pas ce qu'elles ont dit. Elles passaient à travers une période difficile, elles ont dit des choses parce qu'elles étaient en colère et frustrées », avait-il affirmé.

M. Khadr, qui s'est récemment marié, dit qu'il a été accepté dans un programme de sciences infirmières d'un collège à Red Deer, en Alberta. Il prévoit quitter son appartement d'Edmonton à la fin du mois de septembre pour se trouver un nouveau logis.

Autre requête sur les déplacements et Internet

Dans une autre requête qu'un tribunal d'Edmonton étudiera jeudi prochain, M. Khadr demande à mettre fin à une condition qui l'oblige à informer son surveillant de libération de ses itinéraires de voyage en Alberta. Il voudrait aussi obtenir la permission de voyager à l'extérieur de la province — lui demander de rester au Canada suffirait, selon le document.

M. Khadr veut aussi que le tribunal lève les restrictions sur son accès aux ordinateurs et à Internet.

En mai 2015, la juge de la Cour du banc de la reine en Alberta, June Ross, avait accordé la libération à M. Khadr en attendant l'appel de sa condamnation par une commission militaire américaine. Les démarches de son appel aux États-Unis n'ont pas avancé pour des circonstances indépendantes de sa volonté, et rien n'a changé depuis sa libération, est-il écrit dans le document.

M. Khadr s'est retrouvé au cœur d'une controverse politique le mois dernier alors que certains médias rapportaient que le gouvernement canadien lui avait versé une indemnisation de 10,5 millions.

« Je veux devenir indépendant et mettre les affaires judiciaires derrière moi. Je suis un citoyen qui respecte les lois et je souhaite vivre libre de mes conditions », a-t-il écrit dans sa déclaration sous serment.

En juillet 2002, des soldats américains avaient capturé Omar Khadr, âgé de 15 ans, alors qu'il était gravement blessé après des combats féroces en Afghanistan qui ont mené à la mort d'un soldat américain.

M. Khadr a affirmé plus tard qu'il avait plaidé coupable du meurtre du soldat parce que c'était son seul moyen de quitter la prison américaine où il était détenu. Il est retourné au Canada en 2012 pour purger le reste de sa peine de huit ans.

La Presse canadienne

COMMERCE AU DÉTAIL

Simons poursuit sa patiente expansion

La chaîne de Québec ouvre son 15^e magasin à Edmonton alors que des empires s'érodent lentement

ROSS MAROWITS

Le patron du détaillant établi au Québec Simons se sent conforté dans sa stratégie au moment de la conclusion de la première phase d'une expansion de cinq ans et de 200 millions à l'échelle du pays, alors même que des empires construits par des contemporains de Simons semblent s'éroder autour de lui.

Tandis que des chaînes comme Sears peinent à survivre à un secteur du détail changeant, l'entreprise vieille de 177 ans gagne des partisans parmi les milléniaux et des consommateurs plus âgés cherchant quelque chose de différent tant sur Internet que dans son nombre croissant de magasins.

« Je me sens vraiment bien à l'égard de notre position actuelle », a dit le chef de la direction, Peter Simons, en entrevue depuis un second magasin Simons ouvert à Edmonton. Il s'agit du 15^e au pays, et du premier équipé de panneaux solaires sur le toit et dans le stationnement.

Les racines de la chaîne au Québec et l'attention portée aux produits exclusifs, aux assortiments uniques et au design bien campé portent leurs fruits aussi ailleurs au Canada, a affirmé M. Simons. La chaîne à prix moyens n'a pas cherché à étendre ses tentacules dans les cosmétiques, les électroménagers et les meubles, comme certains de ses rivaux.

Certains observateurs se demandaient si l'entreprise aurait les capacités financières suffisantes pour accomplir son expansion sans entrer en bourse, mais M. Simons a fait valoir que la structure privée avait permis à l'entreprise de prendre des risques sans avoir à se justifier auprès d'actionnaires chaque trimestre.

« Nous sommes dans une période qui requiert une vision à long terme et des ajustements pour le long terme qui sont par-

fois douloureux à court terme, mais nécessaires. Cela est très difficile à accomplir dans la sphère publique », a-t-il ajouté.

Le chef de la direction a souligné particulièrement le champ de panneaux solaires de 1,5 million, pour lequel il aurait été ardu d'obtenir l'approbation au sein d'une entreprise cotée en Bourse s'attendant principalement aux rendements sur les investissements.

Le projet d'économie d'énergie sera intégré à son magasin du centre commercial des Galeries de la Capitale, à Québec, possiblement avant d'être adopté ailleurs dans le réseau du détaillant. Les panneaux sont une illustration de l'engagement de la chaîne à réduire son empreinte environnementale, a-t-il soutenu.

Le détaillant Simons gagne des lauriers, car il n'« a pas à se prosterner sur l'autel des bénéfices à court terme », a aussi dit croire l'analyste Randy Harris, de Trendex.

« Il devient une puissance nationale », a affirmé M. Harris.

L'analyste estime que Simons constitue le 15^e détaillant de vêtements en ligne en importance au Canada et le 12^e détaillant au pays. Il a dit croire que Simons pourrait croître à terme à 22 ou 23 magasins au pays.

M. Simons a affirmé que la prochaine phase d'expansion ajoutera probablement trois ou quatre magasins à un moment donné.

Le chef de la direction freine une stratégie de croissance énergique qui a vu l'entreprise ajouter plus de 1500 employés au cours des cinq dernières années pour en arriver à 3500 membres du personnel. Il s'attendra plutôt à moderniser des magasins et à faire avancer la construction d'un entrepôt de robotique à la fine pointe de 150 millions — probablement à Québec — pour améliorer l'efficacité de ses activités en ligne et en magasin.

La Presse canadienne



Selon un sondage commandé par la CSQ, seulement 34 % des citoyens interrogés jugent que le réseau scolaire public dispose des moyens suffisants pour s'occuper avec équité des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

SONDAGE

La majorité des Québécois estiment insuffisante l'aide aux élèves en difficulté

LIA LÉVESQUE

Munie d'un sondage qui démontre que tant le public que le personnel de l'enseignement réclament, dans de fortes proportions, de meilleurs services aux enfants qui ont des difficultés d'apprentissage, la CSQ presse Québec de cesser de faire des promesses et d'agir véritablement et maintenant.

Un sondage Crop réalisé pour la Centrale des syndicats du Québec, qui représente la majorité des enseignants du primaire et du secondaire, révèle en effet que seulement 34 % des citoyens interrogés jugent que le réseau scolaire public dispose des moyens suffisants pour s'occuper avec équité des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA).

Et, à l'inverse, 83 % estiment que le gouvernement doit investir davantage, tant dans le réseau scolaire que les ser-

vices de garde, pour que ces élèves aient accès aux services dont ils ont besoin.

De tels pourcentages démontrent que « le public a été largement sensibilisé » à cette cause du manque d'accompagnement, de services d'aide pour les élèves en difficulté, a estimé Louise Chabot, présidente de la CSQ, au cours d'une entrevue avec La Presse canadienne.

« Ce n'est pas d'hier qu'on fait valoir, par l'ensemble du personnel, ce besoin criant là de répondre aux besoins des élèves, d'agir en amont. Je pense que la population a été à même de constater les bris de services », a commenté M^{me} Chabot.

Le public « veut que le gouvernement agisse, qu'il agisse vite et qu'il donne les moyens » au réseau public de dispenser ces services, a soutenu la présidente de la CSQ.

Le personnel

Au sein du personnel de l'enseignement, le diagnostic est encore plus éloquent : 88 %

« Ce n'est pas d'hier qu'on fait valoir, par l'ensemble du personnel, ce besoin criant »

Louise Chabot,
présidente de la CSQ

disent être témoins au quotidien d'une insuffisance de services aux élèves en difficulté.

De même, 86,5 % constatent que des élèves, dans leur école, sont en attente de services professionnels auxquels ils ont droit. « Il faut être capable de compter sur une équipe-école qui accompagne ces enfants-là, et pas juste durant les heures de classe », a plaidé M^{me} Chabot.

Lors de la présentation du dernier budget, en mars, Québec avait annoncé un ajout de 637 millions de dollars pour le préscolaire, le primaire et le secondaire.

Également, il avait annoncé que dès le mois de septembre, il ajouterait 1500 personnes vouées à l'aide directe aux élèves. M^{me} Chabot espère voir se concrétiser ces promesses dès la présente rentrée scolaire.

Le sondage auprès de la population a été réalisé du 10 au 14 août ; 1000 questionnaires ont été remplis.

Le volet du sondage auprès du personnel syndiqué à la CSQ a été réalisé du 22 juin au 15 juillet auprès de 2084 personnes (1343 enseignants, 333 professionnels et 408 employés de soutien). Comme il s'agit d'un sondage Web, la marge d'erreur ne peut pas être calculée, parce que les personnes n'ont pas été sélectionnées de façon aléatoire.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

L'ALENA serait « le pire accord jamais conclu », selon Trump

Le président américain, Donald Trump, récidive. Il a affirmé, dimanche, sur son compte Twitter, que les États-Unis devront peut-être mettre fin à la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Donald Trump écrit que l'ALENA est le « pire accord commercial jamais conclu », ajoutant que le Canada et le Mexique sont très intransi-

gents : « both are very difficult », selon les termes qu'il a utilisés en anglais.

La semaine dernière, le président américain avait clamé devant ses partisans réunis à Phoenix, en Arizona, qu'il finirait « probablement » par résilier l'ALENA « à un certain moment ».

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a balayé du revers de la main les propos

de M. Trump. « Ce que l'on doit reconnaître, c'est que les négociations progressent. Je ne vais pas réagir aux micromessages ou aux déclarations [du président Trump]. Cela ne serait pas très productif », a-t-il déclaré à son arrivée à la rencontre annuelle entre les premiers ministres de l'est du Canada et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre.

M. Couillard a ajouté que tous les gouverneurs améri-

cains qu'il a rencontrés souhaitaient un ALENA mis à jour et amélioré. « Quand on parle à des gouverneurs, quand les gens d'affaires des deux pays se parlent entre eux, l'ambiance est plutôt bonne et plutôt positive. Tout le monde reconnaît que le commerce international est bénéfique pour le Canada et les États-Unis. »

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Pourquoi j'adore
Jeff FillionJEAN-FRANÇOIS
NADEAU

J eudi, je crois, j'ai écouté Jeff Fillion. On m'avait dit : «*Écoute-le donc, il réussit à vomir des bêtises à propos de Réjean Ducharme.*»

Je vais vous faire un aveu : chaque fois que je l'écoute, il me fait rire, ce Fillion. J'ai l'impression, à l'écouter, de m'offrir un retour dans le temps. Nous voici, par la magie des ondes, au beau milieu des années 1950, en compagnie de gens qui voient des communistes partout, qui s'imaginent la société coupée en deux à cause d'eux, et qui conçoivent en conséquence tout en noir et blanc. La publicité de l'émission de Fillion indique en quelque sorte le haut niveau de sérieux de tout cela : «*Fillion le midi, toujours là pour vous détendre.*»

Dans ce registre, Jeff Fillion est absolument fameux, même si on sent de plus en plus que ses meilleures années sont derrière lui et qu'il force désormais la note pour faire croire qu'il reste dans le ton.

Il me fait un peu penser au frère de Léo, dans ce film inspiré de l'œuvre de Réjean Ducharme. Le cinéaste Jean-Claude Lauzon y proposait un portrait du frère du petit Léo en adepte du culturisme. Ce garçon apparaît si musclé qu'il semble dominer un monde écrasé autour de lui. Mais ce n'est qu'une façade. À la première vexation, il s'écrase. Lauzon montre de la sorte qu'on ne devient guère plus fort seul, en se murant dans un château d'apparences.

L'œuvre de Ducharme est inconnue à Fillion ? Voici donc notre brave qui fond sur place et se sent agressé, au point de se planquer derrière «*un sondage*» improvisé qui lui indique que, tout comme lui, ses fidèles ne connaissent pas Ducharme. En d'autres termes, il se regarde dans un miroir pour se rassurer de l'image qu'il se fait du monde.

«*Ducharme, c'est peut-être un génie, j'dis pas, mais moi, ça m'intéresse pas, alors, faites-moi pas chier avec ça*», dit et répète celui à qui on n'a pourtant rien demandé.

Il ne l'a pas lu, mais la vie de l'écrivain «*était tellement bizarre*», souligne-t-il. Tellement qu'on pourrait bien se retrouver, plaide-t-il, devant un autre délinquant sexuel, une sorte de Claude Jutra ou de Roman Polanski...

D'ailleurs, pourquoi parler de Réjean Ducharme quand Jerry Lewis vient de mourir, demande-t-il ? Le premier ministre du Québec devrait tout simplement s'empresser d'évoquer la grandeur de Jerry Lewis. Tout en nous chantant un petit air de Dean Martin ?

Ce n'est pas tout de connaître Ducharme, insiste Fillion. Quand il était petit, tient à nous expliquer ce comédien du quotidien, notre Jean-François Fillion écoutait Elvis, Led Zeppelin et d'autres artistes américains. Comprenez, dit-il, que la culture secrétée par sa société ne l'intéressait absolument pas. Est-ce à dire qu'il est sans culture ? Mais non. Il pourrait d'ailleurs, poursuit-il, nous parler de ces musiciens pendant des heures. À quand un spécial Led Zeppelin ? Cela pourrait être intéressant. Jeff pourrait nous parler d'*Immigrant Song* ou de *Dazed and Confused*. Entre tout ce dont il pourrait parler sérieusement, pourquoi d'ailleurs choisit-il toujours de nous parler d'un sujet qui manque de sérieux, c'est-à-dire de lui ?

Qu'on ne s'y trompe pas, tient-il à préciser : «*Il ne faut pas mélanger culture et connaissances.*» J'ai bien écouté. C'est fou ce qu'on apprend des choses en écoutant Jeff. Reste à savoir si c'est au chapitre de la culture ou des connaissances que je gagne quelque chose en l'écoutant. Ce n'est pas bien clair.

À son émission, l'auditeur assiste à quelque chose qui tient constamment de la séance de thérapie. «*Je ne suis pas Québécois*», nous dit Fillion. Chez lui, les problèmes existentiels à la Elvis Gratton sont en apparence réglés en une simple pirouette pourtant tout aussi édifiante que les sorties abracadabrantes du premier. «*Je suis Nord-Américain*», conclut Fillion au détour d'une tentative d'autodéfinition.

Il y a à l'évidence une dissociation continue entre sa condition réelle et ce qu'il souhaiterait être. Il est en ce sens on ne peut plus Québécois. Il me semble en effet qu'il illustre à merveille cette figure du Québécois miné par un profond sentiment d'infériorité. Chez Jeff Fillion, on nage en effet à grandes brassées dans les eaux froides d'un vieux complexe. La crainte l'avale. Tout l'avale. Alors, il ne trouve qu'à parler de lui, à nous parler de ses lubies. Parle-t-il de la gauche, du gouvernement, de l'État ou d'un écrivain, il ne trouve toujours qu'à effleurer le sujet pour vite tout ramener à la seule profondeur de son nombril.

On atteint ici un sommet de l'aliénation psychologique et politique. Et c'est bien pourquoi j'adore Jeff Fillion. La dissociation entre son milieu, sa condition et celle des siens, est perçue comme allant de soi. L'altération de l'identité apparaît comme une norme à atteindre. Devant son petit micro, il se croit constamment au cœur d'un gros ouragan alors qu'il ne brasse tout au plus que des tempêtes dans un verre d'eau. On dirait un enfant qui s'ennuie de sa maman et qui s'agite pour tromper son ennui, prisonnier d'un corps de discours qu'il contrôle mal et où tous les sujets se confondent continuellement.

Jeff Fillion, c'est bien l'autre frère culturiste de Léo, tout aussi terrorisé et mal assuré de son existence maigrelette, au point de devoir se construire un personnage qu'il s'efforce de reconstituer sans cesse un peu, au risque d'en voir éclater toujours davantage le ridicule.

Salaire minimum à 15\$, congés chômés payés et quatre semaines de vacances

Québec solidaire entend parler d'économie en vue des prochaines élections

MARIE-MICHÈLE SIOUÏ

Correspondante parlementaire
à Québec

Québec solidaire (QS) se lance dans l'année électorale qui s'amorce en attaquant le Parti libéral sur son terrain de prédilection : l'économie.

Au terme du caucus de ses trois élus, réunis en Estrie pour la fin de semaine, le parti a mis en avant dimanche quatre propositions visant à «*faire en sorte que cette richesse qui se produit au Québec soit renvoyée dans les poches de ceux et celles qui la créent*», a résumé la députée Manon Massé.

«*Québec solidaire veut se positionner en faveur d'une économie au service des gens, au service du monde. [...] La réforme de la Loi sur les normes du travail sera un moment privilégié pour affirmer [notre] position claire*», a déclaré celle qui a également révélé être prête à assumer les fonctions de première ministre, le temps venu.

Au menu pour l'automne : un retour de l'offensive pour une hausse du salaire minimum à 15\$ de l'heure, une proposition pour l'ajout de deux congés chômés payés pour tous les travailleurs, une requête pour mettre fin à l'obligation des heures supplémentaires et des pressions pour faire passer le nombre de semaines de vacances payées à quatre.

«*Québec solidaire veut se positionner en faveur d'une économie au service des gens*»

Manon Massé, députée de Québec solidaire

L'idée chemine chez les libéraux

La loi québécoise sur les normes du travail prévoit actuellement qu'un salarié ayant effectué un an de travail continu a droit à «*un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines continues*». Après cinq ans de «*service continu chez un même employeur*», un travailleur a droit à trois semaines de vacances payées.

En mai, le premier ministre, Philippe Couillard, a dit songer à faire augmenter — d'une semaine, vraisemblablement — le seuil de vacances payées aux travailleurs québécois. «*Rejoignons les pays de l'OCDE, rejoignons les pays de l'Union européenne et allons-y d'un quatre semaines de vacances après une année continue de travail*», a proposé Manon Massé. La mesure permettrait selon elle de créer des em-

ploi : «*pendant ces semaines de vacances là, les travailleurs devront embaucher du monde*», a-t-elle fait valoir.

Parmi les pays de l'OCDE, le Canada est en queue de peloton quant au nombre de congés qu'il offre à ses travailleurs. Seul le Japon accorde autant de journées de congé (10), et seuls les États-Unis en permettent moins (aucune). La France et le Royaume-Uni sont les plus généreux : ils fournissent respectivement 30 et 28 jours de congés payés à leurs travailleurs.

Québec solidaire, qui a toujours bon espoir d'en arriver à une fusion avec Option nationale d'ici les élections, ne compte cependant pas favoriser les candidatures économiques en vue du scrutin d'octobre 2018. «*On cherche à tous les niveaux. [...] Québec solidaire travaille pour gouverner en 2018*», a déclaré Manon Massé.

Comme son collègue Gabriel Nadeau-Dubois, l'élue de Sainte-Marie-Saint-Jacques s'est par ailleurs dite prête à assumer les fonctions de première ministre, si l'occasion se présente et «*si les membres en décident ainsi*».

«*Le comité de coordination a pris une décision sur le processus*» de nomination d'un premier ministre, a-t-elle confirmé, sans vouloir donner de détails sur celui-ci. «*Vous en entendrez parler dans les prochains jours*», a-t-elle promis.

Le Devoir



JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

Le chef d'état-major au défilé de la fierté gaie d'Ottawa

Le chef d'état-major canadien, Jonathan Vance, a participé dimanche au défilé de la fierté gaie à Ottawa, en compagnie d'un groupe de hauts responsables militaires. Le général Vance, premier plus haut gradé canadien à participer à cet événement, avait annoncé qu'il défilait pour envoyer un message de solidarité à la communauté LGBT et montrer que ses membres sont bienvenus dans les forces armées canadiennes. Ce geste intervient alors qu'aux États-Unis le président Donald Trump a annoncé sa décision d'interdire aux personnes transgenres de servir dans l'armée américaine.

Associated Press

François Legault veut freiner l'exode des jeunes

La Coalition avenir Québec promet de créer des emplois en Mauricie

CAROLINE PLANTE

à Shawinigan

Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, a promis dimanche de freiner l'exode des jeunes et de ramener des emplois payants en Mauricie, lors d'une conférence de presse aux allures de campagne électorale.

Les caquistes se préparent à tenir leur caucus présessionnel à Shawinigan lundi et mardi. Ils discuteront principalement d'immigration, d'éducation, de santé et d'économie.

M. Legault a martelé qu'il était inacceptable que les gens de la Mauricie gagnent en moyenne 4500\$ de moins par année que les autres Québécois. La région, a-t-il poursuivi, est 17^e sur 17 en ce qui a trait au salaire moyen.

«*La Mauricie a été abandonnée par les libéraux depuis 15 ans*», a-t-il déclaré aux journalistes dimanche, en ajoutant que 4000 jeunes avaient quitté la région pendant cette période, et que 5200 emplois s'étaient perdus seulement dans les 12 derniers mois. «*Ça fait 15 ans que les libéraux sont au pouvoir; ça fait 15 ans que la Mauricie recule.*»

Le chef caquiste était de passage à Trois-Rivières dimanche midi, au Stade Stéréo Plus, où

«*La Mauricie a été abandonnée par les libéraux depuis 15 ans*»

François Legault, chef de la CAQ

il a effectué le lancer protocolaire du match opposant les Aigles de Trois-Rivières aux Jackals de New Jersey, de la ligue de baseball CanAm.

Il en a profité pour serrer des mains. D'ailleurs, M. Legault s'est activé tout l'été dans plusieurs régions du Québec en multipliant les rencontres et en présentant des candidatures en vue des prochaines élections générales en 2018.

Un grand chelem

S'il devient premier ministre, M. Legault promet d'autres de mieux financer la faculté de génie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il présentera ses candidats en Mauricie «*en temps et lieu*». Des rumeurs circulent voulant que l'ancienne procureure de la com-

mission Charbonneau et conseillère de la CAQ en matière d'éthique et d'intégrité, Sonia Lebel, se présente dans l'un des quatre comtés de la région.

«*La CAQ vise un grand chelem; donc on vise quatre points, quatre comtés sur quatre pour la CAQ en 2018*», a indiqué M. Legault. Évidemment, le fait que les sondages montrent qu'on semble être l'alternative [aux libéraux], ça va nous faciliter la vie dans les prochains mois.»

De récents sondages indiquent que la CAQ profite d'un élan de popularité. Un sondage *Léger-Le Journal-Le Devoir-The Globe and Mail* publié samedi place la CAQ en deuxième position derrière les libéraux, avec 28 % des intentions de vote. La CAQ serait première chez les électeurs francophones, à Québec et dans les régions, selon le coup de sonde.

M. Legault s'est maintes fois prononcé cet été sur la question des demandeurs d'asile. Il a maintenu sur les réseaux sociaux que le Québec ne devait pas devenir une «*passoire*», tout en se questionnant sur la capacité financière des Québécois de payer l'aide sociale aux migrants.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



JOHANNE PILOT

Virginie Michel a regroupé des textes et des images de livres pour enfants en innu. Elle leur a ajouté sa voix et les a transformés en courtes vidéos, qu'elle partage sur les réseaux sociaux.

KWE KWE! LES LANGUES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

L'innu, par la bouche des enfants

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Devant les yeux, des dessins aux crayons de couleur, aux contours foncés, remplis d'une teinte plus pâle. Un lac, un canot, des conifères et des amis qui ressemblent, peut-être, à l'enfant aux yeux et aux cheveux de jais qui suit l'histoire.

Dans les oreilles, la voix de Virginie Michel, qui récite doucement les longs mots en innu qui forment le récit.

Sur la page Facebook Innu mashinaikannissa, un peu plus de 200 personnes suivent les contes que l'Innu a décidé d'animer, pour ranimer sa langue.

« Nos professeurs manquent de matériel pédagogique. J'en ai demandé, demandé et, à un moment donné, je me suis dit: "Virginie, tu as Internet, tu vas l'asseoir et tu vas apprendre comment ça marche, l'infographie et tout!" », raconte la femme de 46 ans.

Virginie Michel, aujourd'hui élue du conseil de bande d'Uashat-Malotienam, a trouvé des livres d'histoire pour enfants. Elle a regroupé les textes et les images, leur a ajouté sa voix et les a transformées en courtes vidéos, qu'elle partage sur les réseaux sociaux.

Interagir en innu

Derrière son projet, il y a une conviction: celle que la langue que les siens « intègrent » est celle qu'ils utilisent

pour interagir. Autour d'elle, elle souhaite voir des enfants échanger en innu. Comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps. « La majorité de nos enfants commencent à s'exprimer en français. Ils comprennent l'innu, mais ne [l'utilisent pas], remarque-t-elle.

« À l'époque, quand j'avais 20 ans, je ne me demandais pas si l'individu auquel je m'adressais me comprenait ou pas. Aujourd'hui, tu parles avec les ados et tu te poses automatiquement la question: est-ce qu'ils me comprennent ou pas? On est au bord du précipice », explique-t-elle, inquiète.

Les dernières données du recensement de 2016 en font état: « le nombre de personnes qui parlent une langue autochtone à la maison (228 770 personnes) est supérieur au nombre de personnes qui ont une langue maternelle autochtone (213 230 personnes) », a noté l'organisme statistique fédéral. « Cette différence, particulièrement marquée chez les personnes âgées de 0 à 14 ans, témoigne de l'acquisition croissante d'une langue autochtone comme langue seconde. »

Selon Virginie Michel, la perte de la langue innue s'accompagne de la perte des traditions, et vice versa. « Quand tu comprends la langue, tu prends compte qu'une bonne partie de celle-ci est liée à la nature. Mais si tu ne vis pas dans

En quelques mots

Expressions en innu

Bonjour! Kuei kuei
Comment vas-tu?
Tan ishpanin?
Ça va bien. Ne minupan.
Merci. Tshinashkumitîn.
Au revoir! Iame.

la nature, l'utilisation de ces mots-là ne se fait plus, parce que tu côtoies une autre réalité», observe-t-elle. « La richesse de notre langue, qui remonte à des millénaires, se perd aussi en raison de la sédentarité. »

Quand elle ouvre le dictionnaire, Virginie Michel constate que son peuple n'utilise qu'une infime partie du vocabulaire qui est à sa disposition. « [La langue] se meurt. Ça m'a fait mal de me rendre compte de ça », se désolait-elle.

Ô Kanata

Mais la femme innue ne se décourage pas. Avant les vidéos, elle a créé des affiches sur lesquelles les parties du corps humain ou les animaux étaient présentés en innu. Elle a aussi créé, avec le studio ambulancier Wapikoni mobile, sa propre version de l'hymne national canadien. Son *Ô Kanata* est un manifeste, un chant qui rassemble les valeurs communes des autochtones du pays.

« À la fin du film, j'ai demandé qu'on reconnaisse les langues autochtones comme langues officielles. Je sais que

c'est utopique de penser que 50 langues vont être reconnues! Mais j'aimerais qu'elles aient un statut particulier, demande-t-elle. Parce qu'on se fait écraser. »

Au téléphone, sa voix se brise. « Nos langues ont été... Je vais pleurer... Nos langues ont été mises dans des tiroirs, malmenées, insultées, humiliées », lance-t-elle.

Adolescente, Virginie Michel était gênée de s'exprimer en français devant les « Blancs » qu'elle côtoyait à l'école, en raison de son accent. « Mon père m'a dit: "ma fille, dis-toi bien que tu maîtrises non seulement leur langue, mais aussi la tienne. Tu ne dois pas avoir honte. Tu dois être fière de ta langue et tu dois continuer à t'exprimer" », raconte-t-elle.

Des années plus tard, elle a défendu le droit de ses enfants de s'exprimer en innu dans l'école de Sept-Îles qu'ils fréquentaient, et où la direction voulait les bâillonner. « J'ai dit: "c'est bien dommage, mais en ce qui me concerne, jamais, jamais — c'est plat à dire —, mais jamais je ne vous autoriserai à dire à mon enfant qu'il n'a pas le droit de parler sa langue." »

Le mot préféré de Virginie Michel, en innu, est *minuati-kushun*. « Le mot renvoie à la paix, à la sérénité, à la grâce de Dieu, à un sentiment de plénitude », explique-t-elle. Il renvoie à ce sentiment que l'Innu trouvera quand les enfants, autour d'elle, recommenceront à jouer dans leur langue.

Le Devoir

Mort d'un coureur au marathon Québec-Lévis

L'athlète originaire de Saint-Augustin-de-Desmaures a subi un malaise cardiaque à deux kilomètres de l'arrivée

AMÉLI PINEDA

Moins d'une semaine après le décès d'un participant à l'Ironman de Tremblant, le 20e Marathon SSQ Lévis-Québec a été assombri par la mort subite d'un coureur de 30 ans. Ces tragiques incidents, qui se produisent dans des circonstances spectaculaires, demeurent toutefois rares, assure une cardiologue.

« Les risques de mourir chez les gens qui font un sport d'endurance sont inférieurs à 1 patient sur 100 000. Il y a beaucoup plus de bénéfices à faire des activités physiques que de dangers », assure D^{re} Anique Ducharme de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Dimanche, Maxime Pouliot Rochefort est décédé des suites d'un arrêt cardiorespiratoire subi peu avant 9 h alors qu'il participait à l'épreuve du demi-marathon.

Le coureur originaire de Saint-Augustin-de-Desmaures a subi un malaise cardiaque à deux kilomètres de l'arrivée.

L'homme a été secouru par les équipes d'urgence situées le long du parcours jusqu'à l'arrivée des ambulanciers. Le décès du coureur a été constaté à l'hôpital.

« Une mort subite lorsqu'on a moins de 35 ans est souvent due à une malformation congénitale cardiaque ou à une maladie génétique qu'on ignorait et qui sans doute n'aurait même pas pu être décelée », souligne D^{re} Ducharme, sans se prononcer sur le cas précis du coureur.

Les organisateurs du marathon étaient attristés de la

tourneure de l'événement qui a accueilli au total près de 8200 participants. Par voie de communiqué, ils ont offert leurs condoléances à la famille de M. Pouliot Rochefort.

« Tout le monde est secoué. Nous avons su que des proches étaient présents à l'événement alors on a tenté de les retrouver dans la foule. C'est très difficile de devoir annoncer qu'un coureur est transporté à l'hôpital. On ne s'attend jamais à une fin tragique lors d'un événement comme celui-ci », souligne Chantal Lachance, vice-présidente de Gestev, producteur de l'événement.

Imprévisible

D^{re} Ducharme mentionne qu'il est difficile de prévoir un tel drame. Bien que ces tragédies frappent l'imaginaire, la cardiologue insiste sur la rareté de celles-ci.

« Une mort subite, ça reste un cas rare. Ça touche des gens qui sont en forme. Il faut être attentif. Si on ressent des symptômes particuliers lors de l'entraînement, comme des palpitations, des étourdissements, ou encore un malaise thoracique, il est important de consulter, mais encore là, c'est loin d'être la norme », indique-t-elle.

L'Ironman de Mont-Tremblant a aussi été endeuillé à la suite de la mort de Jean-François Chalifour. Le médecin et chef du service de pneumologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) des Laurentides s'est effondré lors de la portion de course à pied de l'épreuve.

Le Devoir



La NASA recommanderait que le temps de vol de nuit des pilotes soit limité à 8 heures et demie.

Fatigue des pilotes d'avion: Ottawa est interpellé pour changer les règles

Ottawa — Les pilotes d'avion du Canada s'unissent pour exhorter le gouvernement fédéral à adopter des règles plus rigoureuses sur la « fatigue » des pilotes.

L'Association des pilotes d'Air Canada, les syndicats Unifor et Teamsters Canada, notamment, estiment que la réglementation de l'aviation au Canada est dépassée par rapport à celle des États-Unis, entre autres.

Selon Milt Isaacs, président-directeur général de l'Association des pilotes d'Air Canada, le Canada doit rendre « le ciel plus sûr », en tenant compte de la science du sommeil et des normes internationales.

Il cite une étude de la NASA qui recommande que le temps de vol la nuit soit limité à 8 heures et demie, car la vivacité d'esprit, le temps de réaction et la performance cognitive se détériorent.

Selon lui, la fatigue peut être atténuée avec les bonnes ré-

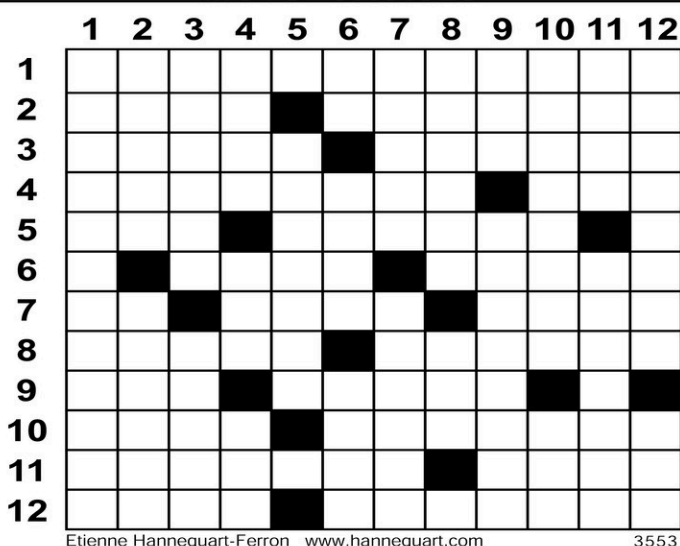
gles: bien se reposer, avoir assez de temps pour récupérer après avoir traversé des fuseaux horaires et faire en sorte qu'il y ait des pilotes supplémentaires à bord pour prendre les commandes une fois la limite atteinte.

Les pilotes estiment que le Canada devrait prendre exemple sur les États-Unis, et ne pas attendre qu'une tragédie survienne pour agir. À la suite de l'écrasement du vol de Colgan Air en 2009 à Buffalo, la Federal Aviation Administration a adopté des règles qui vont même plus loin que les recommandations de la NASA. Ces règles imposent notamment des pilotes supplémentaires au bout de seulement huit heures de vol pour des départs après 20 h.

Les Canadiens qui prennent l'avion sont invités à signer une pétition à cielplussur.ca.

Le Devoir

MOTS CROISÉS



Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3553

HORIZONTALEMENT

- Ficeler.
- Peut être criminel - Anis étoilé.
- État d'Asie - Baudelaire et Nelligan.
- Lever le pied - Marque le doute.
- Retranché - Sa devise est A Mari usque ad Mare.
- Composition musicale - Maintient l'aviron.
- Il est lent - A été visitée en 1969 - Mélangé.
- Le monde musulman - Mode de cuisson.
- Patriarche biblique - Fourchette.
- Questionnaire - Marteau de couvreur.
- Déployer - Détériorer.
- Est utile à - Dispositif de fermeture.

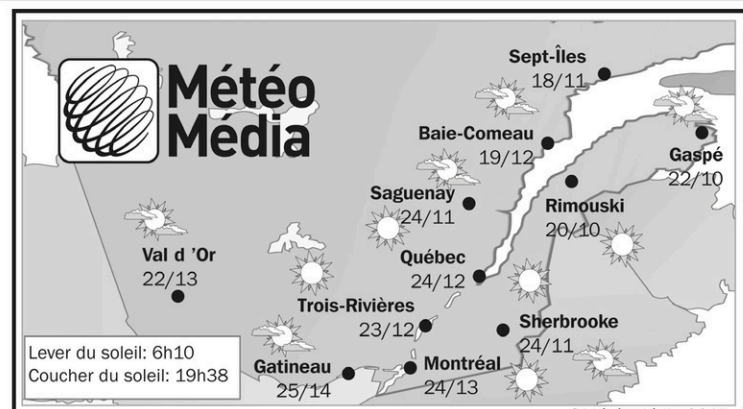
VERTICALEMENT

- Intouchables.
- Acquisition - Plante lacustre.

- Pratiques - Désavantager.
- Dernier repas - Ovation - Fait du bruit.
- Outil de forgeron.
- Antimoine - Grosse mouche - Véhicules.
- Arbre résineux - Bien ouverte.
- Flair - Partie du cheval.
- Dit non - Il dresse des fauves.
- Prénom - Ville d'Honshu.
- Célébre troyen - Déborder de joie.
- Être l'effet de - Époque.



SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 23/14	Sol 24/16	Londres	Var 27/16	Ave 25/14
Moncton	Sol 24/10	Sol 25/11	Los Angeles	Sol 32/25	Sol 38/24
Saint-Jean	Sol 21/12	Sol 22/13	Mexico	Plu 23/15	Plu 22/15
Toronto	Var 23/17	Var 23/17	New York	Sol 24/17	Ave 22/18
Vancouver	Sol 29/17	Sol 25/15	Paris	Sol 29/18	Sol 31/19
Winnipeg	Sol 29/17	Sol 28/13	Tokyo	Var 28/25	Var 30/26

City	Auj.	Ce soir	Demain	Mercredi	Judi
Montréal	24	13	24/15	24/16	21/13
Québec	24	12	25/13	25/15	20/13
Gatineau	25	14	24/14	24/16	19/11

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



SOCIÉTÉ



Des scientifiques ont démontré qu'un virus stocké sous forme de molécules d'ADN synthétique pourrait compromettre la sécurité des ordinateurs utilisés pour décoder les gènes.

L'ADN, une nouvelle arme pour les pirates informatiques ?

Des chercheurs américains sont parvenus à prendre le contrôle d'un ordinateur de séquençage génétique au moyen d'un virus informatique, codé sous la forme de brins d'ADN. Va-t-il falloir repenser la sécurité informatique ?

DENIS DELBECQ

Depuis quelques années, la molécule d'ADN apparaît comme un recours à plus ou moins long terme pour archiver nos données informatiques à bas prix et pour des milliers d'années. Ce mode de stockage consiste à coder les informations non plus sous forme de 0 et de 1, mais en utilisant les quatre lettres de base — quatre molécules — de l'alphabet génétique et en fabriquant des brins d'ADN synthétique représentant ces données.

« À partir du moment où l'ADN est utilisé pour stocker des données, il peut représenter tous les types de fichiers, et donc des virus informatiques »

Cette technique en devenir peut-elle susciter un nouveau type de piratage ? C'est la question que pose un groupe de scientifiques de l'Université de Washington dans des travaux présentés il y a quelques jours lors d'un colloque sur la sécurité informatique. Ils ont montré qu'un code informatique malicieux — un virus — stocké sous forme de molécules d'ADN synthétique peut compromettre la sécurité des ordinateurs utilisés pour décoder les gènes, notamment en recherche médicale.

« Il ne s'agit pas de la contamination d'un ordinateur par de l'ADN comme on a pu le lire, mais d'une attaque informatique un peu tirée par les cheveux », constate Nick Goldman, de l'Institut européen de bio-informatique en Grande-Bretagne, l'un des tout premiers chercheurs

Le stockage de données sur ADN décolle

Quelques grammes d'une fine poussière au fond d'une éprouvette. C'est à cela que pourrait ressembler une bibliothèque universelle, conservant la totalité des données produites par l'humanité pour les transmettre aux générations futures. Quatre ans après les premières démonstrations de stockage d'information sous forme de brins d'ADN synthétique, des industriels se sont lancés dans la bataille, à l'image de Microsoft. Son centre de recherche a réalisé une prouesse en 2016, avec pas moins de deux cents mégaoctets de données converties en ADN, soit l'équivalent d'une quarantaine de chansons sous

forme de fichiers MP3. Des informations qui pourront être conservées ainsi pendant des siècles, voire des millénaires.

En 1994, le mathématicien et cryptographe américain Leonard Adleman avait ouvert la voie, en montrant comment de l'ADN de synthèse peut être utilisé pour effectuer des calculs. Il avait noté la grande similitude entre les univers électronique et génétique : quand le premier utilise un alphabet à deux lettres, le 0 et le 1, pour stocker et manipuler les informations, l'information génétique repose sur quatre molécules — appelées bases — : l'adénine, la

cytosine, la thymine et la guanine. Autrement dit, un alphabet à quatre lettres, A, C, T et G.

Leonard Adleman avait imaginé — et testé — une méthode pour traduire des données informatiques en code génétique. Si l'ordinateur à ADN n'a jamais vu le jour, l'expérience a suscité un intérêt considérable chez les scientifiques en quête d'un moyen d'archiver de gros volumes de données dans la durée. Car conservé au sec et à l'abri de la lumière, l'ADN peut se conserver des milliers d'années, à l'image du génome d'un *homo sapiens* vieux de 45 000 ans décodé en 2014.

à avoir démontré la pertinence de l'archivage des données en ADN. À partir du moment où l'ADN est utilisé pour stocker des données, il peut représenter tous les types de fichiers, et donc des virus informatiques. »

« C'est ce qu'avait montré, en mars dernier, le groupe de Yaniv Erlich, à l'Université Columbia de New York, en insérant le code d'un virus dans un ensemble de données informatiques stockées sous forme de brins d'ADN », rappelle Christophe Dessimoz, de l'Université de Lausanne, un ancien du groupe de Nick Goldman.

Technique de piratage inédite

Le groupe de l'Université de Washington est allé plus loin. Après avoir traduit un virus informatique sous forme d'ADN synthétique, les chercheurs ont introduit ces molécules dans un

séquenceur, un ordinateur spécialisé dans le décodage du génome. Et comme prévu — c'était le but de l'expérience —, une fois reconverti dans la mémoire de l'ordinateur sous forme de 0 et de 1, le virus informatique s'est attaqué à ce dernier. Une démonstration d'une technique de piratage encore inédite.

« Cette expérience est absurde, puisque mes collègues ont eux-mêmes modifié le programme de l'ordinateur pour le rendre vulnérable », insiste Nick Goldman. Dans les attaques informatiques classiques, celles qui font régulièrement la une des médias, les assaillants profitent d'une faille découverte dans un logiciel du commerce pour agir à distance. Là, faute de faille connue dans leur séquenceur, les chercheurs en ont créé une pour parvenir à leurs fins, tout en reconnaissant que ce type de

piratage serait particulièrement complexe à réaliser à distance.

Chez Illumina, l'un des plus importants fabricants de séquenceurs d'ADN, on décline toute entrevue. « Cette étude conclut — et nous sommes d'accord pour l'affirmer — qu'il n'existe pas de menace [de piratage] imminente », explique un communiqué qui nous a été adressé. Il est vrai toutefois que l'hypothèse d'un tel piratage fait froid dans le dos. Car ces séquenceurs permettent de décoder certaines des facettes les plus secrètes de notre intimité, puisque notre ADN retrace nos origines, tout comme d'éventuelles pathologies d'origine génétique.

Démocratisation des outils génétiques

« Ce travail illustre une nouvelle problématique apparue avec la démocratisation des outils de la génétique », commente Christophe Dessimoz. On peut espérer qu'il fasse prendre conscience de la nécessité d'une meilleure hygiène dans les logiciels utilisés en génétique : beaucoup sont créés par des chercheurs ou des doctorants qui n'ont pas été formés à la sécurité informatique. »

Pour Nick Goldman, l'attaque réalisée par ses collègues américains est beaucoup trop complexe pour présenter un intérêt pour des pirates. « Ne fantasmons pas ! Il existe mille méthodes plus accessibles pour nuire avec de l'ADN : par exemple, en déposant un échantillon de votre ADN sur une scène de crime, ou en piratant les données informatiques sur votre génome pour vous faire chanter, avec une mutation associée à une pathologie que vous ne souhaitez pas rendre publique. Je suis prêt à parier que le type d'attaque décrit par mes collègues ne se produira jamais ! »

On peut l'espérer, tout en restant vigilant, car les pirates informatiques ont montré qu'ils reculent rarement devant la difficulté, pourvu que le jeu en vaille la chandelle.

Le Temps



Le portrait *The Next Rembrandt* a été réalisé par un ordinateur à partir des œuvres du peintre.

Des droits d'auteur pour les machines ?

Le nombre croissant d'objets artistiques créés par des machines pose le problème du « copyright ».

EMILY TURRETTINI

Lorsqu'un portrait intitulé *The Next Rembrandt* a été dévoilé en avril dernier à Amsterdam, le monde de l'art a été interpellé. Ce n'était pas une œuvre longtemps perdue qui avait été retrouvée, mais un tableau inconnu, généré par un ordinateur. Ce projet, réalisé par l'agence de publicité J. Walter Thompson pour promouvoir l'esprit d'innovation dans la culture aux Pays-Bas, a réuni des historiens, des développeurs et des analystes.

Ils ont d'abord créé une vaste base de données des peintures du maître, puis ont analysé des centaines de toiles pour arriver à produire un tableau fidèle en tout point au style de Rembrandt, capable de tromper les plus grands experts de l'art flamand.

Mais ce n'est qu'un exemple parmi un nombre croissant de

travaux artistiques réalisés par des ordinateurs : au Japon, un roman a atteint la finale d'un prix littéraire national. DeepMind, l'entreprise de Google qui se consacre à l'intelligence artificielle, a composé une mélodie originale. Des articles de presse et des poèmes ont été rédigés par des logiciels conversationnels.

Nouvelles techniques d'apprentissage

Mais alors, qui détient les droits d'auteur de ces œuvres inédites ? C'est la question posée par Andres Guadamuz, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, dans le journal *The Conversation*. Les nouvelles techniques d'apprentissage profond (le *deep learning*, qui est une forme d'intelligence artificielle) permettent de générer des ouvrages artistiques sans intervention humaine. Alors que les hommes pro-

gramment les algorithmes, le pouvoir décisionnel — l'étincelle créative — provient essentiellement de la machine.

Le statut des machines en question

Cela ne signifie pas pour autant que le droit d'auteur devrait être attribué à l'ordinateur. Les machines n'ont pas (encore) les droits et le statut des personnes en vertu de la loi. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y ait pas de droits d'auteur non plus. Pour Guadamuz, accorder ce droit à la personne ou l'entité qui a piloté le travail de l'intelligence artificielle semblerait la solution la plus logique.

À mesure que les machines évoluent pour reproduire les capacités humaines, il faudra envisager de les doter de protections morales et juridiques. Ce que nous considérons aujourd'hui comme des droits « humains ».

Le Temps

ÉDITORIAL

NPD ET LE QUÉBEC

Le nœud

Le débat autour du niqab a lourdement lesté le Nouveau Parti démocratique lors de la campagne électorale de 2015, lui coûtant plus des deux tiers de ses sièges au Québec. Deux ans plus tard, le NPD n'a toujours pas trouvé comment concilier sa défense indéfectible de la liberté religieuse et sa reconnaissance du caractère national et distinct du Québec.

Le NPD ne pourra jamais former l'opposition officielle, et encore moins le gouvernement, s'il ne reprend pas pied au Québec, la province où il compte encore le plus de députés (16 sur 44). Mais comment éviter les écueils de 2015 quand le port de signes religieux provoque toujours des remous dans la province et qu'un des quatre candidats à la direction affiche sa foi sikhe en portant turban, barbe et kirpan? Ou encore quand le réflexe du NPD est de s'opposer à toute interdiction d'offrir et de recevoir des services publics à visage couvert, exactement ce que propose le gouvernement Couillard dans la dernière version de son projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État?

Le Québec et le reste du Canada ont un rapport très différent à la religion et à son expression dans l'espace public, ce qui rend difficile l'adoption de politiques communes en ce domaine. Chez les progressistes canadiens, il est inconcevable de limiter le port de signes religieux. Au Québec, des citoyens de tous les horizons politiques, dont beaucoup de progressistes attachés à la laïcité, le souhaitent.

Au cours de l'été, des néodémocrates québécois ont confié au *Devoir* que la popularité du député provincial ontarien Jagmeet Singh à l'extérieur du Québec les inquiétait. Ils craignaient l'effet repoussoir au Québec lors des prochaines élections. Selon un sondage Léger mené la semaine dernière pour *Le Devoir*, cela découragerait effectivement 28% des Québécois de voter pour le NPD. Cela n'aurait toutefois aucune influence sur 55% d'entre eux. Les membres et députés inquiets déploieraient aussi que la sensibilité québécoise en ce domaine soit incomprise et perçue comme de l'intolérance dans le reste du pays.

Jagmeet Singh a pris la question de front lors du débat tenu dimanche à Montréal. Il a dit être totalement d'accord avec la neutralité religieuse de l'État, car cela protège les droits de tous, y compris les siens. Le fait d'afficher sa foi ne signifie pas, selon lui, que ses positions sont guidées par les dogmes auxquels il adhère. À preuve, dit-il, alors que lui appuie les droits de la communauté LGBTQ et le droit des femmes à l'avortement, le chef conservateur, qui ne porte aucun signe religieux, s'oppose à ces mêmes droits.

◆◆◆

Depuis deux ans, le NPD a balayé ce débat sous le tapis. Désireux de briser le tabou, le seul candidat québécois de cette course, le député Guy Caron, a publié la semaine dernière une proposition conciliant respect de la liberté de religion et respect du droit du Québec de débattre et de trancher lui-même la question de la neutralité religieuse de l'État et des services offerts et reçus à visage découvert. Le NPD a reconnu en 2005 le caractère national du Québec et son droit à l'autodétermination, a-t-il rappelé, et cela ne vaut pas seulement quand le parti est d'accord. Du coup, M. Caron a forcé ses adversaires à se prononcer.

Nikki Ashton, Charlie Angus et M. Singh ont convenu que la réaction des Québécois face à la religion avait des racines historiques et qu'elle ne pouvait être ignorée ou confondue avec de l'intolérance ou du racisme. Les quatre candidats s'opposent quand même à la version actuelle du projet de loi 62 qui interdirait l'offre et la réception de services publics le visage couvert.

M. Caron est toutefois catégorique. S'il était premier ministre, le fédéral ne se mêlerait pas d'une contestation judiciaire de la loi. M. Singh a finalement dit qu'il reviendrait à la communauté de prendre l'initiative.

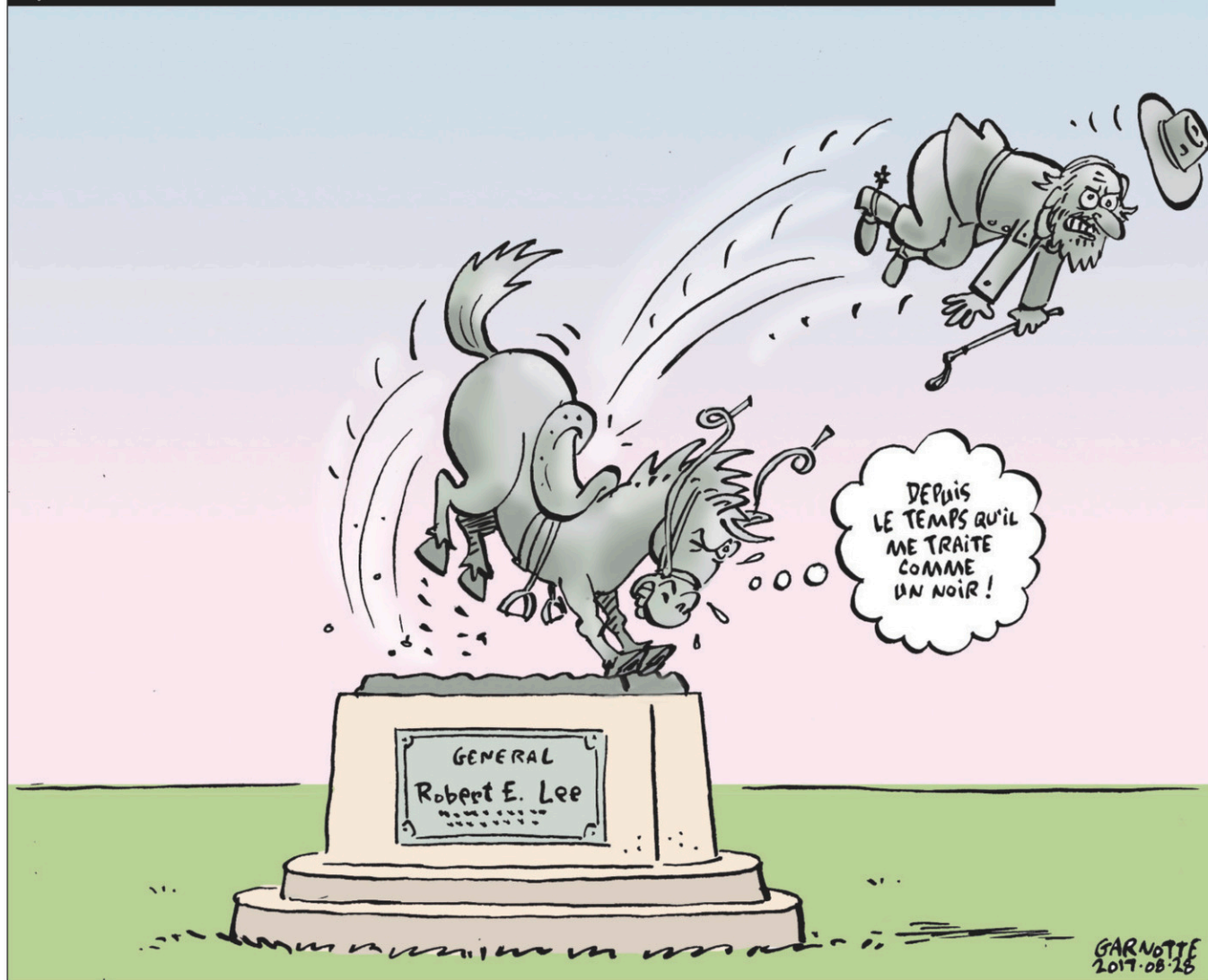
Pour remonter au Québec, le NPD doit ramener au bercail une partie des votes progressistes et francophones perdus dans la foulée de la controverse du niqab en 2015. Pour cela, il ne peut faire l'économie du débat souhaité par M. Caron. Et il doit le faire avant le scrutin de 2019. Qu'il le veuille ou non, il a besoin d'une position cohérente capable de concilier différents courants de pensée en matière de laïcité, de faire le pont, en somme, entre deux solitudes. Difficile pari, mais un pari à relever pour éviter de se retrouver à nouveau pris entre l'arbre et l'écorce.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

FAUT-IL DÉBOULONNER LES STATUES DES PERSONNAGES CONTRAVERSÉS ?



LETTRES

Adieu, Réjean Ducharme

Ça y est vous êtes parti... Vous, l'inconnu le plus connu... J'apprends aujourd'hui que j'ai perdu mon père-pétuel de mots... Votre plume ne créera plus, elle s'est brisée, s'est fanée. Mais heureusement, Bérénice, Inat et tous ceux que j'aime pourront continuer de me bercer, de me bousculer... Ils continueront de m'aider à combattre ce qui est laid chez l'adulte, ils me rappelleront à l'ordre quand j'oublierai l'essentiel, quand je m'éloignerai de l'océan, quand je ne sentirai plus le souffle du vent sur mon visage, quand je n'aurai plus envie de me battre pour vivre...

«... je t'embrasse, je t'emporte, je t'emmène avec moi». J'ai été emportée tant par les récits que par la langue, si belle, si profonde, si unique, si chère à mon cœur... Quand j'ai commencé à découvrir votre œuvre, j'avais l'impression de découvrir un pays, je voyageais. Chaque fois que j'ai ouvert un livre qui portait vos images, je savais que je serais accueillie, que j'aurais mal, que je serais confrontée à ce qui me faisait peur en moi...

Tous vos mots qui jouent les uns avec les autres, me forçant à imaginer le pire, comme le meilleur. Réjean Ducharme... Je m'assurerai de transmettre à mes fils toute cette beauté, parfois tendre, parfois

acide, une beauté grande, si grande qu'elle dépasse les plus hauts édifices, elle dépasse la réalité de la vie, elle dépasse parfois même la vérité...

Je vous aime. Je vous aime. Je vous aime. Maintenant que vous êtes mort, je peux le dire sans avoir peur de vous envahir... Vous qui préférez rester à l'écart... Merci d'avoir partagé vos mots malgré ça... Ce soir, je pleure une œuvre qui s'achève... Et je crie au génie!!! Ce soir, je suis reconnaissante que vous ayez vécu, que vous ayez écrit. Ce soir, je suis en deuil de celui qui dans mon cœur ne pourra être égalé.

Sait-on jamais, peut-être...

Merci et salutations,
Caroline Desmarreau
 Sherbrooke, le 25 août 2017

Obésité et préjugés

«L'obésité, un problème de comportement» (24 août) m'a vraiment fait bondir. Les chercheurs de la célèbre Johns Hopkins University School of Medicine reconnaissent que «les interventions classiques centrées sur le régime alimentaire et l'exercice physique ne sont pas très fructueuses». En fait, ce furent de retentissants échecs pendant 40 ans. Mais au lieu de remettre en question ces interventions mêmes, ces

chercheurs prétendent qu'il faut s'efforcer de rendre les gens capables de résister à leurs envies!

D'abord, comment? Mieux vaut interdire aux publicitaires de créer ces envies. Et ce n'est pas demain la veille.

Puis, ça ne marchera pas. Simplement parce que les restrictions caloriques et l'exercice physique se heurtent à l'homéostasie: une tendance fondamentale du corps à se maintenir constant. Dans 90-95% des cas, si on mange moins, initialement on perd du poids, puis le métabolisme de base ralentit, et tout en mangeant moins qu'avant, on reprend le poids perdu et davantage.

Quant à l'exercice, c'est bon d'en faire pour le moral, la force et le cœur, mais il contribue peu à la perte de poids, car il augmente l'appétit.

L'obésité est-elle donc inéluctable? Non. Une réduction importante de l'apport en sucre et des succédanés réduit la surproduction de l'insuline qui cause l'obésité et le diabète de type II. Le néphrologue canadien Jason Fung dit aussi que le jeûne intermittent de 16, 24 ou 36 heures empêche la baisse du métabolisme de base.

C'est une histoire à suivre, mais peut-on cesser de blâmer les gens, s.v.p.?

Pamela Walden-Landry
 Montréal, le 24 août 2017

LIBRE OPINION

Ni La Meute ni le troupeau!

GILLES SIMARD

Pair-aidant en santé mentale, journaliste et auteur

Je suis Québécois, fier de l'être et je ne me reconnais ni dans les idées de La Meute, ni dans la violence gratuite des antifas, ni dans le troupeau bêlant de la rectitude politique et du prêt-à-penser qui rend l'air ambiant irrespirable depuis quelques années, au Québec. Je suis nationaliste, fier de l'être et j'assume autant que possible ma québecitude, ma condition de mâle et ma douce et béate monoclitude...

Autrement, et bien qu'ayant beaucoup de respect — et même d'admiration — pour la majorité des personnes pro-immigration présentes, il y a une semaine, au carré d'Youville, je me reconnais mal dans ce genre de déploiement où sont affichées des banderoles (pseudo-ironiques) du genre: «Ne nous laissez pas seuls avec les Québécois de souche», ou encore «Vous êtes pas tannés d'être racistes, bande de caves?»...

Comme si le bon droit, la raison et la vertu n'étaient que du seul côté d'une certaine gauche inclusive, et que tous les autres, nationalistes mous, purs et durs, centristes, adéquistes, autonomistes, conservateurs ou indécis, étaient suspects de racisme, du seul fait de leur non-alignement sur les diktats de la gauche, ou de leurs légitimes questionnements face aux demandeurs d'asile ou personnes immigrantes en général.

Cela étant, est-il besoin d'ajouter que je ne reconnais pas non plus cette gauche efficace, joyeuse et productive, longtemps côtoyée,

dans l'énorme difficulté qu'elle semble éprouver à se distancier franchement de la violence gratuite et des turpitudes commises à Québec par les jeunes agités-de-la-calotte from Montréal, Québec, Saguenay and everywhere else?...

Des intimidateurs patentés qui, au vu (sur les réseaux sociaux) de certaines scènes très pénibles en haute ville, auront presque relégué l'image tragique de la confrontation Lasagne-Cloutier (Oka 1990) au rang de carte de Noël ou de carte postale...

De «brillants personnages» finalement, qui n'en avaient que pour leur egotrip de casseurs de gueule et de mobilier urbain, de batteurs de quidams isolés et de journalistes suspects de «collaboration». De vrais «champions» qui, outre de paver le chemin à La Meute et de littéralement voler le résultat prometteur de la grosse manif pacifique du carré D'Youville, auront assombri toute l'aura de la gauche aux yeux de l'ensemble de la population québécoise.

Clivage gauche-droite

N'empêche, j'ai beau avoir passé les quatre dernières décennies dans le communautaire à faire du journalisme engagé, à défendre les droits des détenus et à m'engager pour la cause de la santé mentale, je me reconnais très mal dans cette gauche inclusive dont plusieurs fac-

tions sont bourrées de néo-curés-de-la-rectitude politique et de dames patronnesses-de-la-bonne-attitude-à-avoir, toujours prêts (avec leur jargon sociologique ou leur insupportable novlangue sectorielle) à vous ramener dans la bonne case idéologique ou dans la juste ligne de leur pensée unique.

Et vous dire, à l'instar de la journaliste Julie Pinsonneault (*Le Devoir*, 21 août 2017), comment je suis tanné, écœuré moi aussi par le clivage gauche-droite, au Québec...

Un clivage devenu un gouffre sidéral entre les deux factions, où percolent en surface l'ignorance crasse, la bêtise, les préjugés, la suffisance intellectuelle et les postures de supériorité morale des uns et des autres. Tanné, écœuré, par exemple, de cette fiche manie qu'on a, à gauche, sur les réseaux sociaux et ailleurs, de clore tout débat en séparant approximativement les de droite et les de gauche, et même, de parvenir à l'orgasme intellectuel en cassant collectivement à qui mieux mieux du Martineau ou du Bock-Côté, comme si c'était là une preuve d'intelligence obligatoire, un mantra national, le boutte du boutte, hey toi, chose, là!...

Est-il besoin de rajouter, ici, que cette mauvaise compote sociale, cette pagaille générale, cette zizanie sociétale ne profite hélas, qu'au gouvernement Couillard et à la clique du 1% d'ultra-riches dont il sert si bien les intérêts?!

Un Québec libre, inclusif, fier de son passé

Finalement, je veux bien, moi, qu'on aille de l'avant et qu'on n'oublie personne derrière (QS), je veux bien qu'on aille régulièrement comme société dans des angles plus «aigus» pour combattre l'homophobie, le sexisme, le patriarcat et revendiquer aussi les droits des minorités en tous genres, mais je voudrais surtout qu'en allant de côté, on ne perd jamais de vue le grand pas en avant, le «grand angle», cette notion d'un espace collectif, d'une nation et d'un pays. Un concept, s'il en est, devant obligatoirement servir de contenant à ce fabuleux melting-pot de cultures et de valeurs sociales différentes, de droits collectifs et individuels enfin harmonisés, qui sera nôtre.

En un mot comme en mille: peu me chaut que l'indépendance se fasse par une «constituante» en si bémol ou en sol majeur, mais de grâce, travaillons ensemble à la faire! Oublions nos différends existentiels et culturels, mélangons nos désirs et nos couleurs, oublions le réflexe mécanique de la critique gauche-droite, développons de nouveaux espaces de parole, réapprenons à débattre sagement, à nous parler franchement, privilégions l'argument à l'insulte, chassons les libéraux du pouvoir et faisons donc de cet immense espace qui nous appartient, le Québec, un pays digne de ce nom, une terre d'accueil où il fait bon vivre ensemble.

Un Québec libre, inclusif, fier de son passé et de ses valeurs collectives nouvellement tricottées? J'en suis!

IDÉES

ACCÈS À L'INFORMATION

Des solutions pour réformer la loi

DANIEL RAUNET

Journaliste à la retraite (Radio-Canada)

Ces dernières semaines, *Le Devoir* a pleinement joué son rôle de défenseur des libertés démocratiques en soulignant les lacunes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Mais comment réformer cette loi? Force est de constater que peu de choses ont été dites sur le sujet dans le débat public. Pourtant, des solutions existent et elles ont été énoncées l'an dernier lors des audiences de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale. Une commission parlementaire probablement trop technique pour avoir attiré les projecteurs des médias; c'est fort dommage.

Ce n'est pas dans le document d'orientation du ministre Fournier qu'il faut chercher ces solutions. Il pourrait même ajouter de nouveaux obstacles à la liberté de l'information lors de la réforme prévue. Son document suggère une nouvelle série d'exemptions à l'accès, le respect de «l'espace privé des fonctionnaires». Ce concept fourre-tout pourrait justifier le rejet de n'importe quelle demande. Et passer à côté du problème principal de la loi actuelle, qui consiste davantage en un catalogue de raisons pour justifier le secret qu'en un exercice de transparence sur les activités de l'État.

Liberté fondamentale

Trois recommandations-clés me semblent émerger des différents mémoires que j'ai lus. La première, c'est qu'il faut que l'accès à l'information soit véritablement inclus dans les libertés fondamentales des citoyens, à côté du droit à la vie, des libertés de conscience, de religion, d'expression, d'association, etc. L'inclusion de ce principe dans le chapitre premier de la Charte des droits et libertés de la personne lui donnerait préséance sur toutes les autres lois du Québec. C'est ce que recommande, parmi d'autres, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Pour sa part, la Commission d'accès à l'information souligne qu'il existe actuellement quelque 150 dérogations à l'accès dans les lois du Québec. Voilà un premier verrou qui doit sauter.

Le deuxième point crucial concerne l'arbitrage des différends entre les demandeurs d'accès et les agents de l'État qui refusent une demande. Le gouvernement Couillard voudrait diluer davantage les maigres pouvoirs de l'actuelle Commission d'accès et confier ce travail au Tribunal administratif du Québec. Il y a là un problème de jurisprudence, puisque ce tribunal est spécialiste de tout et de rien. Et surtout, la possibilité d'arguties sans fin à la suite de la judiciarisation prévisible du processus. La Commission à l'information du Canada est contre, la Commission d'accès à l'information du Québec est contre, il faudrait écouter ces gens-là.

La troisième recommandation, qui émane de la Commission d'accès à l'Information, est que l'ensemble des restrictions à l'accès incluses dans la loi soit soumis à la primauté de l'intérêt public. Les gouvernements et leurs administra-



ISTOCK

«La loi actuelle consiste davantage en un catalogue de raisons pour justifier le secret qu'en un exercice de transparence sur les activités de l'État», affirme l'auteur.

tions ont en effet à leur disposition toute une panoplie d'exemptions qu'ils invoquent à longueur d'année pour maintenir l'omerté: renseignements fournis par un tiers, secret commercial, secret gouvernemental, exclusion des renseignements basés sur des faits, confidentialité des membres du Barreau dès qu'un avocat est inscrit sur la liste des destinataires d'un document, invocation arbitraire du concept de demande abusive, délais de réponse interminables, etc.

Plusieurs recommandations intéressantes

Quels critères appliquer pour assurer la primauté de l'intérêt public? Les meilleures suggestions dans ce domaine me semblent provenir du Centre for Law and Democracy qui a étudié à la loupe la législation québécoise. Ce groupe d'avocats de Nouvelle-Écosse demande l'abolition des distinctions actuelles entre restrictions à caractère facultatif et restrictions obligatoires. Ce système serait remplacé par la soumission des refus des demandes d'accès à un double test. Existe-t-il un préjudice réel pour une des parties du fait de la divulgation? Si oui, y a-t-il un intérêt public à la divulgation? En cas de réponse positive, ce deuxième critère aurait préséance sur le premier.

L'exemple des enjeux environnementaux illustre le mieux cette question. À l'heure actuelle, si on veut savoir la nature exacte des produits relâchés par une industrie dans un cours d'eau ou dans la nappe phréatique, on se heurte aux restrictions sur le secret commercial. Pourtant, la Convention d'Aarhus, un instrument international dont le Canada est partie prenante, reconnaît le caractère prépondérant de l'intérêt public en matière d'environnement. Le terme «environnement» va ici très loin, puisqu'il inclut tous les facteurs qui peuvent avoir une influence sur l'état de santé, la sécu-

rité et les conditions de vie des êtres humains. Le Québec devrait incorporer cette convention dans ses lois.

Les mémoires présentés à la commission parlementaire contiennent une foule d'autres recommandations intéressantes. Par exemple, la suppression de l'article 34 de la loi qui exempte les documents émanant d'un membre de l'Assemblée nationale, du cabinet, d'une commission scolaire ou d'un organe municipal et de leur équipe. Ou l'élargissement de la portée de la loi à toutes les entreprises dont l'État détient au moins 50% du capital (le gouvernement Couillard privilégie le critère de 100%). Également, un cadre de divulgation proactive qui obligerait les institutions publiques à publier dans un format clair et accessible les informations essentielles à la compréhension de leurs activités sans qu'il soit besoin d'en faire la demande.

Je termine avec un enjeu soulevé par le Scientifique en chef du Québec qui se plaint de la multiplication des paliers décisionnels dans les demandes d'accès soumises par des chercheurs. Il faut rappeler que ces chercheurs sont soumis à un, voire plusieurs comités d'éthiques ayant des exigences propres et parfois contradictoires avant même de commencer leur demande d'accès à l'information auprès des organismes gouvernementaux. Dans un univers où les subventions de recherche sont généralement pour une durée de trois ans, l'ajout de délais d'attente pouvant atteindre deux ans par des organismes comme la RAMQ, la SAAQ, l'ISQ ou encore la CSST a pour effet de rendre certaines recherches impossibles. Et de préserver les secrets de famille sur des sujets politiquement sensibles, comme les revenus réels de la profession médicale ou les maladies professionnelles. L'avis d'experts comme le scientifique en chef devrait suffire à garantir le sérieux des protocoles de recherche.

Le non-accès à l'information

JOSÉE LEMIEUX

Présidente

MATHIEU SANTERRE

Associé et formateur agréé

SÉBASTIEN VERRET ET ANNE-SOPHIE LECLERC

Agents en affaires publiques
L'Orange bleue affaires publiques

Chaque période électorale amène son lot de déclarations prometteuses. Si plusieurs tombent dans l'oubli, d'autres marquent davantage l'imaginaire. Certains se rappellent peut-être le discours d'ouverture du premier ministre, M. Philippe Couillard, qui, le 21 mai 2014, annonçait «le premier gouvernement véritablement ouvert de l'histoire du Québec».

Difficile de faire abstraction d'une telle affirmation. On aurait pu croire qu'elle aurait été suivie par la présentation rapide d'un projet de loi pour réformer le régime québécois d'accès à l'information détenue par les organismes publics. Rappelons que c'est ce régime qui permet à tout citoyen de savoir ce que le gouvernement détient comme information sur tout sujet d'intérêt public. C'est donc une pierre angulaire de notre régime démocratique.

Qu'en est-il aujourd'hui? A tort ou à raison, l'agenda gouvernemental des dernières années semble avoir été trop chargé pour présenter cette réforme attendue. Pourtant, notre régime d'accès à l'information est désuet et compromet la transparence souhaitée par tous.

Résultats aléatoires

Un aspect particulièrement inquiétant du processus d'accès à l'information est celui des



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Il reste peu de temps au gouvernement de Philippe Couillard pour mettre en place la réforme de l'accès à l'information annoncée, croient les auteurs.

résultats aléatoires qu'il génère. En effet, des demandes identiques auprès de différentes institutions peuvent recevoir des réponses complètement distinctes. Cette différence peut toucher autant l'acceptation — ou le refus — de la demande elle-même que le volume d'information partagé par les organismes publics visés. De grands médias ont récemment fait les frais de cette incohérence et de cette apparence d'arbitraire: imaginez un citoyen ou une PME!

Cette incohérence est notamment causée par la longue et complexe liste de restrictions et

d'exceptions prévues à la Loi actuelle pour justifier un refus. Ces exceptions menacent carrément la transparence gouvernementale par les abus qu'elle peut justifier. En effet, les motifs de refus sont si nombreux et parfois si tordus que les organismes publics ont l'embarras du choix s'ils désirent refuser l'accès à un document. Ajoutez à cela un manque flagrant de responsabilisation au sein du processus de traitement des demandes, et vous vous retrouvez avec la loi actuelle: une loi du «non-accès».

Un autre facteur entravant la transparence est l'objet même de la demande d'accès. Actuellement, les citoyens n'ont accès qu'à des documents existants et doivent pouvoir les nommer pour les obtenir. Ainsi, si l'information que l'on recherche est connue, mais inscrite nulle part ailleurs que dans les bases de données gouvernementales, impossible d'y avoir accès. Cette situation mène à des «parties de pêche», où des citoyens demandent des masses de documents en espérant trouver l'aiguille dans la botte de foin. Que de temps perdu pour les citoyens et les organismes publics... Le principe de l'accès à l'information elle-même, et non seulement au document qui la soutient, devrait donc être introduit dans la Loi.

Certes, ce serait faire preuve de mauvaise foi que de refuser d'admettre que la gestion de l'État doit se concrétiser en priorisant certains aspects, comme la santé, l'économie, l'éducation, etc. Par contre, sans un accès à l'information détenue par le gouvernement, il n'y a aucun moyen de s'assurer que les priorités sont établies en fonction de l'intérêt commun.

La démocratie a besoin que l'État partage l'information qu'il détient. Il reste peu de temps au gouvernement actuel, d'ici aux prochaines élections, pour mettre en place la réforme de l'accès à l'information qui a été annoncée.

La découvrabilité

JEAN-BENOÎT NADEAU



Parti à la découverte de l'Afrique, j'ai découvert la «découvrabilité». Si vous ignorez ce que c'est, rassurez-vous: c'est très nouveau — le mot est apparu en 2016 dans le grand dictionnaire terminologique de l'OQLF. La découvrabilité, c'est le «potentiel pour un contenu, un produit ou un service de capter l'attention d'un internaute». En anglais, le mot *discoverability* remonte à 150 ans. C'était alors un concept de droit plutôt pointu. La *discoverability* a pris son sens moderne il y a dix ans alors que se développaient des techniques de référencement Web.

Je suis tombé sur la découvrabilité grâce à un Béninois installé au Québec depuis quelques années, Destiny Tchéhoulai. En mai dernier, lors d'un forum sur le Web francophone organisé par Culture Montréal, j'avais été impressionné par sa présentation sur l'entrepreneuriat Web francophone en Afrique. Je suis donc allé le rencontrer à son bureau du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) à l'UQAM, mais la conversation s'est très vite orientée sur son dada: la découvrabilité.

Destiny Tchéhoulai s'intéresse de longue date à la «géopolitique de la société de l'information» — son sujet d'études postdoctorales. En plus d'être président de la Société Internet Québec (ISOC Québec), il rédige par ailleurs une lettre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), *Culture, commerce et numérique*, qu'il est bien placé pour écrire à titre de directeur de l'Observatoire des réseaux et interconnexions de la société numérique (ORISON).

Bref, je suis tombé sur un type qui pouvait faire des liens entre une série d'enjeux qui me tarabustent depuis un petit moment. Car derrière le développement de l'économie Web francophone et la réforme des politiques culturelles qui se prépare à Québec et à Ottawa, il y a la découvrabilité.

«Les francophones sont assez productifs sur le Web, mais le vrai problème du français dans l'espace numérique n'est pas la productivité, mais la découvrabilité», dit-il. «Ceux qui contrôlent les moteurs de recherche sont devenus des fournisseurs de contenu, et ils s'avantagent eux-mêmes à travers des algorithmes secrets dont on ne sait rien.»

Les États essaient de répondre avec leurs vieux trucs de politiques culturelles, comme les quotas, mais personne n'a une idée claire des flux culturels ni de la façon de les mesurer. On sait que 78% de la musique, des films et des jeux que les Québécois achètent sur le Web proviennent d'une plateforme étrangère, mais quoi, de qui, on ne sait pas. Même l'UNESCO ne sait plus. «Les éditeurs ne sont même pas capables de retracer les ventes d'auteurs québécois parce qu'Amazon le cache. On veut des statistiques, mais on n'est pas capable de faire un portrait global. Il n'existe aucun outil qui mesure les contenus canadiens sur les plateformes, et les décideurs politiques n'ont donc aucun levier.»

Des solutions

Destiny Tchéhoulai participe à plusieurs initiatives qui visent à corriger ce problème.

Le CEIM, par exemple, va lancer un chantier de forage de données. Il s'agit de mettre au point une série d'indicateurs pour mesurer la présence et la visibilité de produits musicaux et audiovisuels québécois dans les catalogues québécois et internationaux tels que Netflix, Spotify, iTunes/Apple Music et YouTube. «Le but est d'établir un indice de découvrabilité qui permettra aux administrations d'établir des politiques qui fonctionnent, mais aussi de savoir quels types de contenus sont demandés, où, par qui. Il faut travailler les deux, la réglementation et les contenus. Actuellement, les Européens se sont avancés dans une approche réglementaire pour demander 25% de contenu européen, mais ils n'ont pas plus d'information que nous quant à la découvrabilité.»

En parallèle et en collaboration avec le CEIM, ISOC Québec lance un projet, appelé CLIC Québec, qui vise à améliorer la découvrabilité de la production culturelle québécoise. «On va faire le tour des bonnes pratiques au Canada et monter des formations pour les organismes culturels québécois.»

Cela fait 20 ans que les États ont perdu l'initiative du développement du Web aux mains des Google et autres Amazon, dont ils subissent les diktats. Il n'en a pas toujours été ainsi. «Dans les années 1990, le Québec était une référence sur le Web, et pas seulement en francophonie. À Montréal, au début des années 2000, ISOC Québec avait réuni les 30 ISOC de pays francophones pour élaborer des projets de collaboration pour des médias et des portails. Je ne sais trop pourquoi, mais il n'y a eu aucune suite», dit Destiny Tchéhoulai.

ISOC Québec tentera de saisir la balle au bond en organisant le premier Forum sur la gouvernance d'Internet au Québec, qui se tiendra à la Société des arts technologiques à la mi-septembre. «Il faut trouver le moyen de faire en sorte que les francophones pèsent davantage dans la gouvernance mondiale d'Internet.»

ACTUALITÉS

NPD

SUIVE DE LA PAGE 1

Selon M. Singh, il n'y a pas de doute sur le fait que les tribunaux seront saisis de la question si la loi devait être adoptée et qu'ils « l'étudieront par la loupe de la protection des libertés religieuses ». En d'autres mots, la loi sera invalidée à son avis. Il a donné l'impression qu'en tant que premier ministre, il appuierait une contestation judiciaire. Il a aussi dit s'opposer à ce qu'on interdise à une personne comme lui, portant le turban et le kirpan, d'occuper une position d'autorité, une position de la CAQ qui ne se retrouve pas dans la loi 62.

La sortie publique de M. Singh n'était pas anodine. Elle mettait la table en vue du premier débat français des aspirants chefs du NPD qui se tenait au Club Soda le lendemain. Une des questions du débat a d'ailleurs porté sur la loi 62.

M. Caron a demandé à M. Singh d'expliquer pourquoi, en tant que premier ministre du Canada, il se sentirait autorisé à contester une loi québécoise. « Tu as dit ce matin [dimanche] que, comme premier ministre, tu appuierais une contestation judiciaire. Tu as mentionné que tu considérerais d'autres mesures. Dis-tu que le Québec devrait comprendre que ce serait toi, comme premier ministre à Ottawa, qui déciderait? Jusqu'où serais-tu prêt à aller pour nier la volonté de l'Assemblée nationale? » M. Singh a dit que cela était le devoir d'un premier ministre. « Si le gouvernement québécois privatisait son système de santé, oui, comme premier ministre, je dirais que ce n'est pas acceptable. Parce qu'il y a des valeurs qu'on a. [...] Ce n'est pas une question de respect, c'est une question de valeurs. »

Par la suite, en point de presse, M. Caron a précisé qu'il n'aimait pas lui non plus la loi 62, mais qu'il n'utiliserait pas son autorité au fédéral pour la torpiller. Charlie Angus et Niki Ashton ont pour leur part tous deux tenté la quadrature du cercle en soutenant à la fois qu'ils n'iaient à l'État le droit de dicter à une femme quoi porter, mais respectaient l'autonomie législative du Québec. M^{me} Ashton a fini par admettre par la suite en point de presse qu'une contestation judiciaire « est quelque chose à laquelle il faut être ouvert ». M. Angus s'est dit « certain » que les forces progressistes au Québec permettraient de déboucher sur un résultat « équilibré ».

Débat plus large

La loi 62 est le plus récent paratonnerre d'un débat plus large faisant rage dans les rangs québécois du NPD sur la place de la religion dans la sphère publique. Dans la foulée de la défaite électorale de 2015, que beaucoup de militants québécois attribuent à l'appui donné par Thomas Mulcair au port du niqab lors des cérémonies de citoyenneté, plusieurs estiment que le parti doit clarifier ses positions sur la laïcité afin de renouer avec l'électorat de la province. Certains militants québécois craignent qu'en choisissant pour chef Jagmeet Singh, un sikh pratiquant, le NPD se coupe de certains appuis.

M. Caron était en terrain connu dimanche et il a fait appel à l'histoire de sa grand-mère Alice pour critiquer son adversaire et titiller cette fibre anticléricale toute québécoise. « Je me souviens de discussions avec elle sur le contrôle de l'Église sur sa vie et celles qui l'entouraient. Elle me disait que, chaque année où elle n'avait pas d'enfant, elle avait des comptes à rendre au curé.



Les candidats Guy Caron, Niki Ashton, Jagmeet Singh et Charlie Angus étaient à Montréal dimanche.

Cette mainmise de l'Église a laissé de profondes cicatrices et explique la grande méfiance des Québécois et Québécoises envers le mélange entre la religion et l'État.

M. Singh se défend en rappelant que le port de symboles religieux n'est pas synonyme de conservatisme social. Il en veut pour preuve, dit-il, le chef conservateur Andrew Scheer. « Il ne porte pas de signes religieux. Il cache sa religion. Mais il est contre les droits de la femme et de la communauté LGBTQ. Moi je partage les mêmes valeurs du Québec, progressistes. »

Appuis et malaises envers Singh

La députée Hélène Laverdière, la seule élue néodémocrate du Québec à soutenir M. Singh jusqu'à présent, appuie la sortie de son poulain contre la loi 62. « Je suis tout à fait à l'aise avec sa position », a-t-elle indiqué. Elle était présente au Club Soda pour assister au débat.

A l'opposé, le député Alexandre Boulerice, qui n'a pas encore pris position dans la course, trouve que M. Singh est trop catégorique dans ce débat. « M. Singh a une position assez extrême dans la défense des droits individuels. Ma position est plus équilibrée entre la défense des droits individuels et la défense de certains droits collectifs et certaines normes sociales. C'est une question qui n'est pas noire ou blanche pour moi. Il y a différents degrés de gris. »

L'ex-député Pierre Dionne Labelle, qui avait le premier déclaré au *Devoir* que l'élection de M. Singh nuirait aux chances électorales du NPD au Québec, a déploré la sortie de celui-ci. « Ça va être de plus en plus dur au Québec d'aller chercher des comtés avec une position comme celle-là, a-t-il confié au *Devoir* avant le débat. Déjà que la loi 62 est timide. A visage découvert... On ne peut pas être contre quelque chose avec laquelle 80% de la population est d'accord et penser qu'on va gagner des sièges. »

Le malaise est similaire du côté de l'ex-député Alain Giguère. « J'avais des réticences, et sa prise de position n'a fait que les accentuer », a-t-il reconnu tout juste après le débat qu'il était venu lui aussi écouter. Il se dit contre la loi 62, car elle ne va pas assez loin en ne s'attaquant pas à tous les symboles religieux.

Le débat d'une heure et demie mettait en vedette les quatre députés aspirant à remplacer Thomas Mulcair à la tête du NPD. Le gagnant sera choisi en octobre. C'était la première fois

qu'on entendait M. Singh et Angus dans un exercice presque exclusivement en français. Si le français de M. Angus était à l'occasion laborieux, suscitant quelques rires (complices) de la salle, celui de M. Singh paraissait un peu plus fluide.

Les candidats se sont fait par ailleurs demander ce qu'ils feraient pour élargir la protection du français au Québec. M. Caron a réitéré sa promesse d'étendre l'application de la loi 101 aux entreprises relevant du fédéral, ce à quoi M. Angus a donné son aval. « C'est raisonnable. » Les quatre candidats se sont dits ouverts à rouvrir le débat constitutionnel comme le demande le premier ministre Philippe Couillard, mais ont prévenu que d'autres sujets seraient sûrement abordés, notamment le droit des peuples autochtones.

Le débat a été l'occasion d'un petit malaise lorsque M. Angus a demandé à M. Singh s'il se présenterait pas la chefferie, question d'autant plus pertinente que M. Singh est député ontarien et qu'une élection provinciale aura lieu en 2018. M. Singh a refusé à deux reprises de répondre. Il s'est limité à rétorquer: « Avec respect, je ne perdrai pas. »

Les candidats se sont fait demander ce qu'ils pensaient de la monarchie. M. Singh s'est dit « pas d'accord du tout avec la monarchie », M^{me} Ashton ouverte à la tenue d'un référendum sur la question. M. Caron a indiqué qu'il n'était « pas particulièrement amoureux de la monarchie », mais qu'il y avait des enjeux plus importants à régler. Angus a eu un rire nerveux en disant « c'est une question difficile pour moi. J'apaise [l'abolition]. »

Selon un sondage Léger effectué pour le compte du *Devoir* et du *Globe and Mail* et publié en fin de semaine, un large pan de l'électorat québécois ne sait pas qui il verrait à la tête du NPD (58%). Mais aux yeux des autres, Guy Caron arrive en tête avec 10%, suivi par Charlie Angus à 4%, Jagmeet Singh à 3% et Niki Ashton à 1%. Le NPD récolte 19% des intentions de vote, mais quel que soit le chef choisi, ce chiffre diminuerait. La chute serait la moins brutale avec M. Caron (16%). Pas moins de 28% des 1002 répondants ont indiqué que le turban de M. Singh les découragerait de voter pour lui, et 55% des répondants ont dit que cela n'aurait aucune influence.

Le Devoir

TEXAS

SUIVE DE LA PAGE 1

déjà transformées en rivières, puisque tous les dévôts confirmés étaient reliés à ce genre de tentative.

Les services d'urgence, pompiers, policiers et tous renforts confondus, ont répondu à plus de 2000 opérations de sauvetage durant la nuit, tout en appelant le public à donner des embarcations.

Le nombre d'appels à l'aide a été tel que les lignes téléphoniques d'urgence furent par moment saturées. Twitter s'est ainsi converti en véritable « ligne de vie », d'abord pour les autorités qui y communiquent les informations les plus pressantes. Pour des citoyens aussi, désespérés d'attendre qu'un agent du 911 leur réponde. En matinée dimanche, on lisait par exemple sur ce réseau: « Une famille attend des secours dans le grenier. Incapable d'atteindre le toit », le tout accompagné d'une adresse.

Cloîtrés

Le maire de Houston, Sylvester Turner a encouragé les citoyens à rester chez eux pour éviter d'être piégés dans les rues. « Même s'il y a une accalmie aujourd'hui, ne pensez pas que la tempête est terminée », a-t-il averti. M. Turner a indiqué que le centre de congrès était maintenant transformé en refuge.

Un avis d'évacuation volontaire avait été émis vendredi pour les localités côtières, mais pas pour Houston. Le maire Turner a défendu sa décision en expliquant que mettre des millions de personnes sur la route aurait été « un cauchemar ».

Daniel Dignard, directeur de l'antenne du Québec à Houston, est satisfait des décisions des autorités et des informations qu'ils fournissent, même s'il se sent « cloîtré ». Joint au téléphone par *Le Devoir*, il dit voir les autoroutes vides depuis la fenêtre de sa tour d'habitation, alors qu'elles sont normalement bondées. Il explique à quel point la population de Houston a

explosé dans les dernières décennies, avec encore aujourd'hui près de 10% de croissance selon le Bureau américain du recensement. Une explosion démographique qui a réduit la capacité de drainage du sol, « recouvert de béton », tout comme la construction d'autoroutes, observe M. Dignard.

Mathieu Carrier, résident en chirurgie buccale de l'Université du Texas, explique que l'hôpital Ben Taub où il travaille doit transférer ses patients à cause d'une panne électrique. « Mais les rues avoisinantes sont presque toutes inondées », s'inquiète-t-il dans un message au *Devoir*. « On se demande bien quand et comment tout cela va se régler », ajoute-t-il, devant les prévisions météorologiques peu rassurantes.

Isabelle Dion, une autre Québécoise installée dans cette ville texane, surveille quant à elle la hauteur de l'eau dans la rue devant sa maison de type unifamilial. « Il ne faudrait pas beaucoup pour inonder », dit-elle depuis un quartier du nord de la ville. « On a de l'eau, une voiture, des vêtements de rechange prêts dans un sac à dos, on avait planifié beaucoup », explique-t-elle.

Au même moment, sur la côte texane, plus durement touchée par l'ouragan de catégorie 4 sur une échelle de 5, l'heure était à la découverte des dégâts. « Je suis resté là pendant toute la tempête [...], j'ai vu la destruction se passer, tous les toits s'envoler des maisons, les arbres tomber, c'est horrible », a commenté à l'Agence France-Presse John Moraida, habitant de Victoria, au sud-ouest de Houston.

Le gouverneur du Texas, Greg Abbott, a quant à lui souligné que les dégâts atteindraient des « milliards de dollars ».

Trump attendu mardi

En après-midi, la Maison-Blanche a annoncé que le président Donald Trump se rendrait dès mardi au Texas pour constater l'ampleur des dégâts.

Le géant pétrolier ExxonMobil a interrompu dimanche ses activités sur son site texan de Baytown, l'un des plus grands au monde. « Ce

sont environ 21,64% de la production actuelle du golfe du Mexique qui ont été mis à l'arrêt », a par ailleurs indiqué le Bureau de régulation de l'environnement et de la sécurité (BSEE).

William Brock Long, nouvellement directeur de l'Agence fédérale des situations d'urgence, a quant à lui affirmé que la catastrophe serait probablement l'une des pires à frapper cet État du Sud américain. En entrevue au *Washington Post* il y a quelques semaines, il avait fait remarquer qu'aucun ouragan majeur n'avait frappé les États-Unis depuis 2005.

En 2005, l'ouragan Katrina avait balayé La Nouvelle-Orléans, causant la mort de 1500 personnes. Les dégâts avaient alors été évalués à plus de 80 milliards de dollars américains.

Avec l'Agence France-Presse et l'Associated Press

Le Devoir

Une saison dévastatrice ?

Plusieurs prévisionnistes reconnus ont annoncé une recrudescence du nombre d'ouragans cette année.

L'Administration nationale américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA en anglais) a évalué que la probabilité d'une activité au-dessus de la normale est de 75% en 2017. La prévision de mauvais augure compte de 13 à 17 tempêtes tropicales, incluant jusqu'à 10 ouragans.

L'an dernier seulement une dizaine de cyclones tropicaux avaient atteint une intensité assez élevée pour être baptisés. Les cyclones sont en effet classifiés sur l'échelle de Saffir-Simpson, à partir du moment où des vents d'au moins 118 km/h soufflent.

La saison des ouragans est décrétée chaque année entre le 1^{er} juin et le 30 novembre, mais les ouragans se déchainent en majorité de la mi-août à la mi-octobre.

« Le plus beau compliment pour plein d'artistes, c'est quand on ne remarque pas le travail. Un monteur dirait la même chose. »

François Dumoulin

RODEO FX

SUIVE DE LA PAGE 1

mençé. Ce qui est particulier avec Valérian, c'est que Besson a vraiment décidé de nous impliquer très tôt, soit un an avant qu'il commence à tourner », se souvient François Dumoulin, superviseur VFX.

Dans la tête de Besson

C'est grâce à la qualité de ses effets spéciaux pour *Lucy* (2014) que Luc Besson a recruté la compagnie montréalaise, qui s'est retrouvée au même niveau que deux autres gros joueurs: Weta Digital et Industrial Light & Magic, respectivement les compagnies d'effets spéciaux de Peter Jackson et de George Lucas.

« On devait mettre en image tout ce que Luc Besson avait en tête. Comme il s'agissait d'une adaptation, on s'est beaucoup inspirés des bandes dessinées de Christin et Mézières. On a notamment créé le vaisseau principal, l'Intruder, et les environnements en s'inspirant de l'imagerie des livres. Ce n'est pas exactement comme dans les bandes dessinées puisqu'elles ont été faites dans les années 1970 », explique Olivier Martin, directeur artistique et illustrateur (*concept artist*).

Luc Besson rêvait depuis une quinzaine d'années de transposer les aventures de Valérian et Laureline, dont certaines scènes avaient d'abord été conçues pour *Le cinquième élément*. Or, en voyant *Avatar*, de James Cameron, il s'est dit qu'il devait reprendre à zéro.

« Très souvent quand tu rencontres un réalisateur au début d'un projet, il te dit "propose-moi quelque chose que je n'ai jamais vu". Avec Besson, c'est l'inverse. À la première rencontre, il y avait des peintures partout sur les murs du bureau, il avait son truc complètement dans la tête. On sentait qu'il avait vraiment travaillé fort. C'est sûr que, sur certains environnements et vaisseaux, on avait carte blanche, mais le film était déjà complètement dans sa tête. Il n'y a pas eu un moment où il n'était pas sûr de ce qu'il voulait ou non », raconte François Dumoulin.

« On propose et lui dit "j'aime bien" ou "j'aime pas". Et là, on retourne au travail. Besson laisse une liberté créative. Ensuite, il recadre et ramène à ce que doit être le film. Il a une idée très précise de ce qu'il veut, ce qui est agréable », affirme Olivier Martin.

Au pays des dragons

Ayant développé une belle complicité avec Denis Villeneuve, pour qui ils ont signé les effets spéciaux d'*Incendies*, d'*Enemy* et d'*Arrival*, les artistes de Rodeo FX ont été invités par le premier à créer des villes futuristes pour *Blade Runner 2049*. Outre cette suite tant attendue du film culte de Ridley Scott, on les retrouvera au générique de *It*, d'Andy Muschietti, de *Justice League*, de Zack Snyder, et du prochain long métrage de Xavier Dolan, *The Death and Life of John F. Donovan*, lequel met en vedette Kit Harington, bien connu pour son rôle de Jon Snow dans *Game of Thrones*.

D'ailleurs, s'il y a un projet de Rodeo FX qui fait beaucoup parler de lui, et pas seulement ici, c'est bien *Game of Thrones*, dont le dernier épisode de l'avant-dernière saison était diffusé hier soir. « Ça fait quatre ans qu'on travaille sur *Game of Thrones*; on fait des villes, des forêts, des environnements naturels. Récemment, on a fait beaucoup de créatures, comme des oiseaux. On fait aussi beaucoup d'explosions, de destruction, de la simulation d'eau. Sur certains projets, on a plus de latitude, mais sur cette série, c'est tellement bien planifié qu'on exécute leur vision », explique Matthew Rouleau, superviseur VFX, qui ignore si Rodeo FX sera de la huitième et dernière saison de cette série pour laquelle l'équipe a remporté trois prix Emmy.

« Cette année, on a fait les deuxième et septième épisodes, ce qui a totalisé neuf mois de travail pour une centaine d'artistes, poursuit-il. Moralement et techniquement, c'est l'un de nos projets les plus difficiles, mais on a confiance dans nos aptitudes et on est très excités à l'idée que la planète va voir notre travail. »

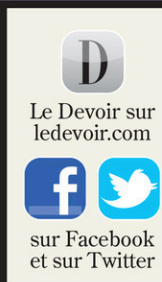
À l'instar de François Dumoulin et d'Olivier Martin, Matthew Rouleau arrive au même constat: le métier peut être aussi ingrat que gratifiant: « Ce qui fait le succès de *Game of Thrones*, c'est que, contrairement à plusieurs blockbusters, qui ont des effets plus techniquement impressionnants et se veulent un peu fantastistes, la série se veut très réaliste. Or, plus on réussit notre travail, moins les gens savent qu'on travaille. »

« Le plus beau compliment pour plein d'artistes, c'est quand on ne remarque pas le travail. Un monteur dirait la même chose », conclut François Dumoulin.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com